

En route Guide 2006/2007 pour le monde !

419	LUXEMBURG
LH 1122	TURIN
LH 1906	NEAPEL
LH 1022	MADRID
AF 1701	STUTTGART HBF
	LYON

AA 071	ECHANGES
AF 743	ETUDES
LH 1116	STAGES
023	VOLONTARIAT
892	TRAVAIL



Abflug
Depart

GUIDE POUR LA MOBILITÉ DES JEUNES BRETONS A L'ETRANGER





LES RELAIS EUROPE DIRECT EN BRETAGNE

Les structures EUROPE DIRECT sont des relais officiels d'information de l'Union européenne pour le grand public. Ils ont pour mission d'informer les citoyens sur les institutions de l'UE, son fonctionnement, ses politiques, ses programmes, et de les associer davantage à la construction européenne. Ils bénéficient à ce titre du soutien financier et documentaire de la Commission européenne. La Région Bretagne est relais officiel depuis 2000, la Maison de l'Europe de Brest et de Bretagne occidentale a obtenu ce label en 2005.

EUROPE DIRECT BRETAGNE

Conseil régional de Bretagne
283, avenue du Général
Patton, 29221 Rennes cedex 7
Tél. : 02 98 27 20 02
E-mail : europe.direct@region-
bretagne.fr
www.region-bretagne.fr

EUROPE DIRECT BRETAGNE OUEST

Maison de l'Europe de Brest
et de Bretagne occidentale
16 rue de l'Harrelaine,
29200 Brest
Tél. : 02 98 46 60 09
E-mail : maison.de.leurope.
guideurope@libertysurf.fr

LES GUIDEUROPE DANS LES DEPARTEMENTS BRETONS

Ces structures d'information, agréées
par le ministre délégué des Affaires
européennes, sont le relais des
structures Europe Direct dans les
départements bretons.

GUIDEUROPE DES CÔTES D'ARMOR

Mission internationale au Conseil
général
Espace St Esprit, 9 rue du Parc,
22023 St-Brieuc cedex 3
Tél. : 02 96 82 43 98
E-mail : guideurope@c322.fr

GUIDEUROPE DU MORBIHAN

Service des Affaires
européennes au Conseil Général
du Morbihan
Rue de St Tropez, 56000 Vannes
Tél. : 02 97 54 42 25
E-Mail : cecile.gurdon@c358.fr

GUIDEUROPE DU FINISTÈRE

Maison de l'Europe de Brest et
de Bretagne occidentale
16 rue de l'Harrelaine, 29200
Brest
Tél. : 02 98 46 60 09
E-mail : maison.de.leurope.
guideurope@libertysurf.fr

*D'autres structures spécialisées selon le domaine d'activité existent
également en Bretagne (contact : Europe Direct Bretagne).*



ÉDITO

Séjourner à l'étranger, à l'occasion d'un stage ou dans le cadre d'un cursus, est une expérience unique et inoubliable.

À l'heure de l'élargissement de l'Europe et alors que s'accroissent les échanges internationaux, une telle expérience constitue un réel atout pour les jeunes dans leur parcours professionnel. Sur le plan personnel, il s'agit d'une période stimulante et enrichissante. Car s'envoler vers d'autres parties du monde permet de découvrir une autre réalité culturelle et sociale, d'acquérir un niveau de langage élevé et adapté à la vie courante, d'être confronté à de nouvelles méthodes d'enseignement et de travail, de nouer des contacts et d'acquérir ouverture d'esprit, autonomie et responsabilité.

Région européenne et résolument ouverte sur le monde, la Bretagne encourage depuis de nombreuses années la mobilité de ses jeunes et les accompagne dans leur première expérience à l'étranger.

Cette quatrième édition du guide " En route pour le monde " propose à nos jeunes concitoyens des informations pratiques et concrètes qui leur permettront de préparer puis de réaliser leur projet de mobilité à l'étranger, que ce soit dans le cadre de leurs études, d'une expérience professionnelle ou au sein d'un projet de volontariat.

Nous souhaitons bonne chance à tous ces jeunes bretons qui s'apprêtent à partir à la découverte de nouveaux horizons.

Jean-Yves LE DRIAN
Président du Conseil régional

Jean LEMESLE
Président du Centre
Régional Information
Jeunesse Bretagne

Michel BILLAUD
Directeur régional
et départemental
de la Jeunesse
et des Sports



EN ROUTE POUR LE MONDE

Guide 2006-2007

pour la mobilité des jeunes bretons à l'étranger

GLOSSAIRE

•• **Pays de l'Union européenne :**

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

•• **AELE (Association européenne de libre échange) :**

Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

•• **Espace économique européen (EEE) :**

25 Etats membres de l'Union européenne et trois pays de l'AELE : Islande, Liechtenstein et Norvège. La Suisse n'en fait pas partie, la population s'y étant opposée par référendum en 1992.

•• **Pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne :**

Bulgarie, Roumanie, Turquie, Croatie.

Candidats potentiels :

Albanie, Ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM), Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Serbie-et-Monténégro.

•• **Pays du Conseil de l'Europe : 46 pays membres.**



Sommaire

Préparer son départ	p 4.
Echanges - Rencontres de jeunes	p 14.
Etudier à l'étranger	p 20.
Faire un stage à l'étranger	p 36.
Etre volontaire à l'étranger	p 48.
Travailler à l'étranger	p 56.
Réseau Information Jeunesse	p 70.

* Sommaire détaillé en début de chaque chapitre



PREPARER SON DEPART

S'interroger sur ce qui vous pousse à partir est essentiel : si vous vous trompez, vous aurez de fortes chances d'être déçu...

et vous risquez d'en faire supporter les conséquences au pays d'accueil.

En répondant aux questions " Pourquoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ?", vous allez dégager une trame et transformer votre idée, peut-être un peu vague, en un projet clair.

SOMMAIRE

1 • Envie de partir, les questions à se poser (p.5)

2 • Valoriser son expérience : l'Europass (p.7)

3 • Informations pratiques (p.8)

Papiers

Santé

Argent

Transports

Logement

Cartes de réductions

Informations sur le pays

4 • Sites internet généraux (p.13)

5 • Un peu de lecture (p.13)



1••Envie de partir, les questions à se poser

POURQUOI ?

C'est la question déterminante car elle implique votre motivation. C'est elle qui vous aide à franchir les différentes étapes. En résumé, plus vous serez motivé, plus vous aurez des chances de réussir votre départ !

Pourquoi partir ?

- Par curiosité touristique
- Par recherche d'exotisme
- Pour un voyage engagé
- Pour un voyage d'études
- Pour rencontrer d'autres cultures
- Pour vivre une expérience professionnelle
- Pour satisfaire votre goût d'entreprendre, mettre en pratique vos savoirs ou acquérir de nouvelles compétences ailleurs
- Pour donner et recevoir
- Pour relever un défi...



Nos conseils

- Essayez de rencontrer d'autres jeunes qui ont eu une expérience à l'étranger. Echangez avec eux sur les raisons de leur départ, sur leurs difficultés.

Les expériences des autres vous en apprendront beaucoup.

- Contactez des professionnels pour demander avis et conseils. Vous trouverez des coordonnées de structures tout au long de ce guide.

Qu'attendez-vous d'une expérience à l'étranger ?

- Appréhender la réalité du monde dans lequel vous vivez
- Pratiquer des langues étrangères
- Réinvestir vos acquis sur un plan personnel et professionnel
- Améliorer, acquérir des compétences interculturelles
- Développer des qualités personnelles : gain en maturité, curiosité intellectuelle, ouverture d'esprit, sociabilité, confiance en soi, autonomie...
- Développer votre capacité d'adaptation
- Bâtir un réseau de contacts internationaux...

QUI ?

Qui êtes-vous ?

- Allez-vous partir seul ou à plusieurs ?
- Si vous êtes plusieurs, chacun partage-t-il la même motivation ?
- Quels sont vos atouts et vos contraintes ?

Vos points forts :

- des expériences à l'étranger
- des compétences en langues
- une ouverture d'esprit
- un réseau de contacts internationaux...

Vos points faibles :

- pas ou peu de contacts
- pas de financements propres ou extérieurs
- un niveau de langue insuffisant
- jamais de séjours à l'étranger...



Notre conseil

Bien se connaître pour découvrir l'autre, chercher à connaître l'autre et apprendre les uns des autres.

OÙ ?

Où voulez-vous partir ?

- Quel pays, quel continent ?
- Qu'est-ce qui motive ce choix ?



Nos conseils

Informez-vous bien sur le pays dans lequel vous allez partir (voir § Informations sur le pays) et prenez un peu de temps pour vous perfectionner dans la langue du pays avant votre départ.

QUAND ? QUELLE DURÉE ?

- Dans un mois, 6 mois, un an ?
- Pendant 15 jours, 2 mois, un an ?
- De combien de temps disposez-vous pour préparer votre projet ?



Notre conseil

Prévoyez assez de temps pour réaliser vos démarches. Renseignez vous sur les délais imposés dans certaines situations. Pensez également au retour...

COMMENT ?

- Partez-vous dans le cadre d'un projet individuel ?
- Connaissez-vous les programmes qui faciliteront votre départ ?
- De quels financements disposez-vous ?



2••Valoriser son expérience : l'Europass

Votre projet est plus clair ! Vous envisagez de commencer une formation ? Vous cherchez un emploi ? Vous voulez acquérir une expérience à l'étranger ? Dans tous les cas, il est important d'assurer la visibilité de vos compétences et qualifications.

•• Europass est une initiative destinée à vous aider à :

- rendre vos compétences et qualifications visibles dans toute l'Europe (Union européenne, AELE/EEE et pays candidats voir glossaire p.2)
- favoriser votre mobilité en Europe

•• Europass se compose de cinq documents :

1) le CV europass permet de présenter les compétences et les qualifications (voir " Travailler à l'étranger " p.58)

2) le Passeport de Langues Europass permet de présenter les compétences en langue (voir " Travailler à l'étranger " p.60)

Ces deux documents peuvent être téléchargés et complétés en ligne.

3) le supplément descriptif du certificat Europass est délivré aux détenteurs d'un certificat d'enseignement ou de formation professionnelle.

4) le supplément au diplôme Europass est délivré aux diplômés de l'enseignement supérieur parallèlement au diplôme original.

5) Europass Mobilité est un relevé de toute période organisée (stage en entreprise ou en ONG, études dans le cadre d'un programme d'échanges ...) effectuée par tout citoyen dans un autre pays européen (Union Européenne, AELE/EEE ou pays candidats – voir glossaire p.2).

Il vise à encourager la reconnaissance des expériences à l'étranger en rendant leurs résultats plus visibles, grâce à une mise en valeur des savoirs et des compétences acquis.

Contact :

- Le cas échéant, votre établissement
- Pour connaître les Points régionaux de contact Europass Mobilité :
- www.europass-france.org - <http://europass.cedefop.eu.int>



3•• Informations pratiques

• PAPIERS : CARTE D'IDENTITÉ, PASSEPORT, VISA, TITRE DE SÉJOUR

Les formalités dépendent de la durée de votre séjour et du pays dans lequel vous déciderez de séjourner selon qu'il appartient à l'Union Européenne ou pas.

Dans les pays de l'Union européenne, une carte d'identité suffit ou un passeport pour un séjour inférieur à 3 ou 6 mois selon les pays. Les mineurs doivent être munis d'une autorisation de sortie du territoire.

Hors Union européenne, un passeport et un visa (cachet apposé sur le passeport) peuvent parfois être nécessaires. Attention ! aux Etats-Unis, les ressortissants français doivent obligatoirement présenter un passeport à lecture optique. Prévoyez bien le type de visa requis en fonction de votre projet.

Toutes ces démarches, parfois longues et fastidieuses, doivent être effectuées en France avant le départ.

Au-delà de trois mois, informez-vous bien sur les conditions d'un titre de séjour, que vous soyez salarié, indépendant ou étudiant.

• Contact :

- Carte d'identité et passeport : préfectures, sous-préfectures mairies
- Visa : consulats de chaque pays
- Titre de séjour : ambassade du pays en France ou autorités locales compétentes (postes de police, mairies selon les pays)

www.diplomatie.fr/adresses/ : ambassades et consulats en France

- Autorisation parentale de sortie du territoire (pour les mineurs) : mairies



• Notre conseil

Prenez la précaution de conserver à votre domicile la photocopie des documents que vous emportez (en cas de perte ou de vol à l'étranger) et de vous munir d'au moins 2 photos d'identité.

• SANTÉ

•• Protection sociale

Pour un séjour touristique dans un des pays de l'Union européenne et de l'AELE (voir glossaire p. 2), il suffit de se procurer avant le départ la Carte Européenne d'Assurance Maladie auprès de votre centre de Sécurité sociale. Elle est obtenue dans un délai de trois semaines et est valable un an. Pour les autres pays, vous prenez en charge l'avance des frais, puis votre Caisse

de Sécurité Sociale vous rembourse sur justificatifs (selon le tarif applicable en France).

Vous partez travailler à l'étranger : les modalités de votre protection sociale varient selon votre statut : salarié détaché ou salarié expatrié (voir Travailler à l'étranger p.68). Dans les autres cas, contactez votre CPAM.

Contact :

- CPAM (division des relations internationales), mutuelle
- www.ameli.fr Assurance maladie
- www.cleiss.fr Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale
- www.sante.gouv.fr Ministère de la santé et des solidarités

•• **Assurance et assistance**

Prévoyez une assurance annulation ainsi qu'un contrat d'assistance en cas de problème ou incident sur place.

L'assurance vous rembourse des frais médicaux ou d'hospitalisation. Le contrat d'assistance vous apporte sur place une aide immédiate comme le rapatriement médicalisé, le dépannage... Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile étendue" vous couvre même si vous êtes à l'étranger.



Notre conseil

Vous êtes peut-être déjà assuré pour l'étranger via certaines cartes bancaires internationales, la carte internationale d'étudiant ISIC ou via certaines compagnies de voyages. Si vous partez dans le cadre d'un programme, sachez qu'il est probable que l'assurance soit comprise dans vos frais de participation au programme.

Dans tous les cas, vérifiez toujours les clauses de l'assurance avant de partir. Après, il sera trop tard. Enfin, prévoyez une assurance annulation si, au dernier moment, vous ne pouviez pas partir.

Contact :

- Compagnie d'assurance, organismes d'assistance, mutuelle
- www.ffsa.fr Fédération Française des Sociétés d'Assurance

•• **Vaccinations**

Chaque pays a sa propre réglementation en ce qui concerne les vaccinations. Renseignez-vous au moins 3 mois avant votre départ.

Les vaccinations obligatoires peuvent être obtenues gratuitement dans les centres de vaccinations des Conseils Généraux.

Contact :

- Votre médecin, Service des vaccinations internationales des Conseils généraux
- www.cimed.org Comité d'informations médicales

ARGENT

•• Budget et aides financières

Quel que soit votre type de séjour, avec ou sans financement dans le cadre d'un programme, prévoyez un pécule permettant d'assurer votre vie quotidienne pendant les 3 ou 4 premières semaines. Informez-vous sur le niveau de vie du pays dans lequel vous vous rendez.

Pour les aides financières dans le cadre de stage, études, travail, volontariat, reportez-vous aux chapitres suivants.



Notre conseil

Si vous avez un projet de voyage ou d'aventure à l'étranger qui vous tient à cœur ...demandez Le guide 2005-2006 " Réalisez vos projets, aides aux initiatives jeunes en Bretagne " dans le Réseau information jeunesse (p.70)

•• Change

Si l'Euro a bien facilité la mobilité lors des voyages à l'intérieur de certains pays de l'Union européenne (Belgique, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande), la question de l'argent reste à poser et à anticiper : liquide (évités les sommes importantes), travellers chèques (quasiment acceptés partout dans le monde, durée de vie illimitée), mandats postaux (pour recevoir d l'argent à l'étranger, délai parfois long), cartes bancaires internationales (vérifiez la date d'expiration avant de partir !) ...



Notre conseil

Au delà de trois mois, ouvrir un compte à l'étranger peut être une solution idéale pour disposer pleinement de son argent sans risques.

Contact : Banque, poste - <http://europa.eu.int/euro>

TRANSPORTS

•• Covoiturage

Des organismes mettent en relation automobilistes et passagers lesquels participent aux frais de voyage.

Contact : www.allostopprennes.com (covoiturage au départ de Bretagne sur l'ensemble de la France, Europe et au delà)

•• Avion

Les compagnies aériennes proposent sur leurs vols réguliers divers tarifs réduits (visites, excursions, vacances, jeunes, étudiants...). A ces tarifs réduits sur vols réguliers s'ajoutent les tarifs " charter " et les voyages " dégriffés " : les prix cassés, les vols low coast et les enchères en ligne... sont disponibles sur le web. Les sites sont nombreux : tapez sur un moteur de recherche " voyage soldé " ou " voyage discount " par exemple.

Contact : Agences de voyage - Sites internet : voir ci-dessus

•• Bus

Ce moyen de transport, très développé dans le monde, est relativement économique.

Eurolines propose de nombreuses lignes internationales au départ de Paris et de 20 villes de province en direction de toutes les capitales européennes.

Contact : Agences de voyages

- Espace services du CRIJ Bretagne - 02 99 31 85 00
- www.eurolines.fr

•• Train

Les réductions offertes par la SNCF sont variées. Si vous souhaitez en savoir plus sur la Carte Inter Rail, la carte 12/25 ans, l'Eurodomino ... contactez la SNCF.

Contact : Gares et boutiques SNCF - 36 35 (0,34 la minute)

- www.voyages-sncf.com

•• Automobile

Informez-vous sur les règles du code de conduite de la route local. Si vous utilisez votre véhicule automobile, munissez-vous des documents suivants :

- Carte grise
- Pour l'assurance, la carte verte sur votre pare-brise est suffisante pour circuler en Europe (sauf en CEI-Russie). Pour les autres pays, interrogez votre assureur.

Pour les pays hors Union européenne, procurez-vous un permis de conduire international.

Contact : Préfecture

•• LOGEMENT

Auberges de jeunesse, gîtes, chambres chez l'habitant ou encore campings sont parfaits pour des séjours de courte durée. Les séjours plus longs (stages, études, travail) nécessitent souvent d'autres solutions : pensions, foyers, location, résidences universitaires... Dans les grandes villes, la recherche est parfois difficile. Si vous partez dans le cadre d'un programme, la recherche d'un logement sera facilitée. Sachez aussi que les pays étrangers ne disposent pas d'aides financières au logement comme en France.

Contact :

Réseau information jeunesse Bretagne (p.70) Le cas échéant : structure qui vous envoie ou celle qui vous accueille.

- www.fuaj.org : Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
- www.auberges-de-jeunesse.com : Ligue française des Auberges de Jeunesse
- www.ucjg-ymca-france.org : cliquez sur "qui sommes nous", puis "ymca dans le monde"

CARTES DE RÉDUCTIONS

Des cartes de réductions vous permettent de bénéficier d'avantages ou de tarifs réduits.

Par exemple, la carte internationale d'étudiant ISIC, la carte jeune internationale (GO 25) permettent d'obtenir les mêmes réductions que celles attribuées aux étudiants ou aux jeunes de moins de 26 ans dans le pays concerné.

Contact :

- Otu Voyages, 10 rue Saint Melaine - 35000 Rennes - 02 23 20 52 05
- Espace services du CRIJ Bretagne - 02 99 31 85 00 (pour la carte ISIC uniquement)
- www.isic.tm.fr

INFORMATIONS SUR LE PAYS

•• Offices de tourisme

Beaucoup de pays étrangers ont des offices de tourisme en France (souvent à Paris). Ils disposent d'une documentation sur l'hébergement, les moyens de transport, les sites à visiter...

Contact : Adresses dans le réseau information jeunesse p.70

- www.tourism-office.org/

•• Ambassades, consulats

Représentations diplomatiques et consulaires, missions étrangères en France, services culturels... sont des sources d'informations, notamment via leurs sites internet.

Contact :

- www.mfe.org Ministère des affaires étrangères, rubrique annuaires

•• Associations d'amitié, de voyages, amicales d'étudiants...

Diverses associations permettent de rencontrer d'autres candidats au voyage. Par exemple, Aventure du Bout du Monde réunit des passionnés de voyages et d'aventures qui cherchent à échanger leurs informations. Vous pouvez également contacter des associations d'amitié avec les pays étrangers ou le comité de jumelage de votre commune.

Contact :

- www.abm.fr
- Liste des associations d'amitiés : adresses dans le réseau information jeunesse p.70



Notre conseil

Ecoutez les radios étrangères, lisez les journaux étrangers, regardez les sites Internet des TV et des journaux étrangers... et rencontrez des personnes qui sont partis à l'étranger, des étrangers de votre commune, les étudiants étrangers de votre établissement. Rien de tel pour commencer à voir les différences culturelles, de comportement, les subtilités de la langue parlée...

•• Correspondance internationale

Il existe différents moyens d'avoir un correspondant à l'étranger en vue ou non d'un échange de séjour.

Contact : Votre professeur si vous êtes collégien ou lycéen, votre mairie par l'intermédiaire du comité de jumelage, organismes spécialisés (adresses dans le réseau information jeunesse p.70). Outre les différents services de "chat", vous pouvez consulter des sites à titre d'exemple :

- www.franceworld.com Correspondants dans le monde
- www.epals.com Echanges scolaires
- www.studentoftheworld.info Etudiants du monde
- www.ifl-france.org Ligue d'amitié internationale



4•• Sites Internet généraux

- <http://europa.eu.int> Portail de l'Union européenne : actualité de l'Union européenne
- <http://europa.eu.int/youth> Portail pour les 15-25 ans offrant un panorama complet sur l'éducation, l'emploi, le volontariat, les échanges et les droits des jeunes en Europe



- www.info-europe.fr Sources d'Europe : informations sur l'Union Européenne, fiches pratiques notamment sur l'Europe au quotidien
- www.eurodesk.org Eurodesk propose des informations sur l'éducation, la formation, la jeunesse et la participation des jeunes à des activités de dimension européenne
- www.diplomatie.fr Ministère des Affaires Etrangères, notamment rubrique Conseils aux voyageurs
- www.webexpat.com Magazine de la mobilité internationale
- www.expatries.org Maison des Français à l'Etranger



5•• Un peu de lecture

- La documentation du Réseau information jeunesse voir p.70
- Guides touristiques : Routard, Lonely Planet ...
 - www.routard.com
 - www.lonelyplanet.fr
- Nombreux guides aux Editions de l'ONISEP, l'Etudiant, Studyrama, Dakota : consultez la librairie du CIDJ : www.cidj.com



ECHANGES RENCONTRES DE JEUNES

Un échange de jeunes rassemble des groupes de jeunes de différents milieux, d'au moins deux pays, en leur donnant une occasion de discuter et de traiter de divers thèmes, tout en apprenant à connaître leurs pays et leurs cultures.

En étant confrontés à d'autres cultures et à d'autres réalités, les jeunes peuvent s'enrichir mutuellement, découvrir et explorer les similitudes et les différences de leurs cultures.

Une telle expérience peut contribuer à lutter contre les préjugés et les stéréotypes.

SOMMAIRE

1 • **Echanges, rencontres dans un cadre scolaire** (p.15)

Programme Socrates / Comenius de l'Union Européenne

Appariements

Programme Echanges internationaux du Conseil Régional de Bretagne

2 • **Echanges, rencontres dans un cadre non scolaire** (p.16)

Programme Jeunesse de l'Union Européenne

- Rencontres de groupes

- Euro-Med Jeunesse

- Echanges de jeunes avec les pays-tiers

Echanges franco-allemands (OFAJ)

Comités de jumelage

Séjours organisés par des associations



1••Echanges, rencontres dans un cadre scolaire

PROGRAMME SOCRATES - COMENIUS DE L'UNION EUROPÉENNE

Comenius met l'accent sur la dimension européenne de l'enseignement scolaire, sur l'évolution professionnelle du personnel, sur l'apprentissage des langues et la sensibilisation à des cultures différentes.

Vous pouvez bénéficier de financements européens :

- si votre établissement envisage de monter, en partenariat avec des établissements d'autres pays, un projet scolaire, projet sur un thème d'intérêt commun où les élèves participent à la préparation et aux activités des projets avec des possibilités de mobilité,
- si votre établissement envisage d'organiser des échanges de jeunes autour d'un projet linguistique pour promouvoir l'apprentissage des langues, la découverte d'autres cultures européennes.

Contact :

- Rectorat – Daric, 1 quai Dujardin - 35000 Rennes - 02 99 25 11 22
- ce.daric@ac-rennes.fr - www.socrates-leonardo.fr

APPARIEMENTS

Votre établissement souhaite organiser un jumelage avec un établissement étranger et ainsi réaliser un échange réciproque d'élèves d'une durée de 10 jours sur place.

Contact : Rectorat - Daric (voir ci-dessus)

PROGRAMME ECHANGES INTERNATIONAUX DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

La Région soutient des organismes de formation dans leur démarche d'échanges, en faveur des jeunes relevant du secteur de la solidarité, de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

Deux objectifs :

- 1) soutenir la recherche et/ou la création de partenariat.
- 2) développer des séjours collectifs à l'étranger qui prendront soit la forme de séjours à caractère professionnel ou stages en entreprises, soit de visites pédagogiques d'institutions européennes. La démarche de jeunes à faible qualification et de secteurs peu mobiles (bâtiment par exemple) sera privilégiée sur la base d'un véritable projet. L'intervention sera modulée en fonction de la destination et la durée du séjour. L'aide est attribuée à l'organisme de formation ou au centre de formation d'apprentis, éventuellement à l'organisme gestionnaire.

Contact : Centre de formation breton où vous êtes inscrit
• Conseil Régional de Bretagne – 02 99 27 11 58 (Valérie Hue)



Notre conseil

Des aides financières collectives existent et concernent des groupes de lycéens ou d'étudiants effectuant un voyage d'études directement en lien avec leur scolarité. N'hésitez pas à contacter les collectivités locales et territoriales (notamment le conseil général).



2••Echanges, rencontres dans un cadre non scolaire

PROGRAMME JEUNESSE DE L'UNION EUROPÉENNE

Ce programme vise à développer les rencontres, les échanges et la coopération entre des jeunes européens et aussi des jeunes d'autres pays tiers. Les projets d'échanges sont fondés sur une démarche d'apprentissage interculturel en impliquant les jeunes dans l'organisation. Ils doivent être sous-tendus par un souci d'ouverture sur d'autres cultures. Ils devront viser :

- à amener les jeunes à percevoir la notion d'Union Européenne (UE) comme partie intégrante de leur environnement historique, social, culturel et politique.
- à leur faire prendre conscience du rôle qu'ils peuvent jouer comme citoyens dans la construction de l'Union Européenne.
- à susciter une meilleure compréhension de la diversité de la société européenne.

Les 31 "Pays Programme"

Etats membres de l'Union européenne, Pays de l'Espace économique européen, Pays "candidats à l'adhésion" (voir glossaire p.2)
Les "Pays Partenaires" www.afpej.fr

Trois actions sont proposées :

••Rencontres de groupes (15-25 ans)

Sont concernés les groupes de jeunes constitués en dehors des structures d'enseignement et de formation.

Les rencontres sont de 2 types :

- 1) **Les échanges de groupes** pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans (60 jeunes maximum) des pays " Programme " Durée : 6 à 21 jours. Aide de l'UE. : co-financement pour le transport, l'hébergement, la préparation et les activités.
- 2) **Les rencontres-débats** réunissant des groupes de 60 à 200 jeunes d'au moins 8 pays "programme" pendant 6 à 12 jours. La gestion de ces dossiers est centralisée à Bruxelles.



Notre conseil

Quelques pistes pour trouver des partenaires dans un ou plusieurs pays dans le cadre d'échanges de groupe :

- . la fiche " recherche de partenaires " sur www.afpej.fr*
- . les visites de courte durée organisées par les agences du programme Jeunesse*
- . les comités de jumelage, etc.*
- . les sites avec banque de données (voir www.afpej.fr)*
- . le réseau Eurodesk (contacter le Point Eurodesk au CRIJ Bretagne p.70)*

•• Euro-Med Jeunesse

Le programme Euro-Med Jeunesse accorde à 10 pays méditerranéens partenaires une position privilégiée dans la coopération de l'Union Européenne avec les pays tiers dans le domaine de la jeunesse.

Il vise à faciliter l'intégration des jeunes dans la vie sociale et professionnelle et à stimuler la démocratisation de la société dans les pays méditerranéens partenaires.

Les échanges de jeunes doivent être multilatéraux, c'est-à-dire mettre en présence des jeunes de quatre pays au moins : deux Etats membres de l'Union Européenne (UE) et deux pays méditerranéens partenaires.

60 jeunes maximum. Durée : de 6 à 21 jours

Aide de l'UE : co-financement pour le transport, l'hébergement, la préparation et les activités.

•• Echanges de jeunes avec les pays-tiers

Mêmes principes que précédemment mais le projet doit concerner deux pays de l'UE et deux pays " partenaires " : Pays d'Europe du Sud-Est et du Caucase et Pays d'Amérique latine Jeunes de 15 à 25 ans (45 jeunes maximum). Durée : de 6 à 21 jours

Aide l'UE. : co-financement pour le transport, l'hébergement, la préparation et les activités.

Contact :

• Information et conseil : Direction régionale et départementale Jeunesse et Sports - 4 avenue du Bois Labbé - CS 94323 - 35043 Rennes Cedex 02 23 48 24 52 - regis.lepretre@jeunesse-sports.gouv.fr

et/ou les relais locaux d'information du Programme Jeunesse en Bretagne :

• CRIJ Bretagne, Bureaux et Points Information Jeunesse voir p.71

• Direction départementale Jeunesse et sports du Finistère 02 98 64 99 00 - sylvie.plancke@jeunesse-sports.gouv.fr

• Direction départementale Jeunesse et sports du Morbihan 02 97 46 29 32 - frederic.telhier1@jeunesse-sports.gouv.fr

• www.afpej.fr

Pour le Service volontaire européen voir p.50



Jeunesse en action 2007-2013

Jeunesse en action se situe dans la continuité du précédent programme. Plus simple que le précédent dans son fonctionnement et largement décentralisé, le programme serait accessible aux jeunes de 13 à 30 ans dans les États membres et dans des pays tiers, notamment ceux couverts par la politique de Nouveau Voisinage.

•• ECHANGE

Jeunesse en action serait composé de cinq actions :

1) Jeunesse en action

regroupera diverses actions, tels les échanges de jeunes

2) Service volontaire européen

3) Jeunesse pour le monde

visant le développement de projets avec les pays tiers

4) animateurs socio-éducatifs et systèmes d'appui

(soutien aux organismes et animateurs de jeunesse)

5) Soutien à la coopération politique

ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS (OFAJ)

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une institution binationale au service de la coopération franco-allemande.

Il encourage, stimule et coordonne les échanges franco-allemands réalisés par l'intermédiaire de ses partenaires (associations de jeunesse, clubs sportifs, centres de formation, établissements scolaires et universitaires, comités de jumelage...).



Notre conseil

L'OFAJ diffuse une brochure "Comment participer aux échanges franco-allemands" qui est une mine de renseignements pour toute personne intéressée par un échange avec l'Allemagne.

Contact :

- Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (voir p.17)
- Point info OFAJ au CRIJ Bretagne (coordonnées p.70)
- www.ofaj.org

COMITÉS DE JUMELAGE

Le jumelage vise le rapprochement d'une ville française et étrangère et privilégie les échanges entre citoyens.

Contact : Votre mairie

SÉJOURS ORGANISÉS PAR DES ASSOCIATIONS

De nombreuses associations proposent des voyages, des séjours itinérants, des échanges notamment en direction du public jeune.

Contact : MJC, centres sociaux, associations franco-étrangères...
(adresses dans le réseau information jeunesse p.70)

Pour les chantiers internationaux voir p.49



Notre conseil

Vous souhaitez organiser vous même un projet à l'étranger, seul ou en groupe, solide et original pour rencontrer d'autres jeunes, des aides méthodologiques et financières peuvent vous être accordées. N'hésitez pas à consulter dans le réseau information jeunesse (p.71) :

- les documents sur les "Aides financières aux initiatives jeunes"
- des dossiers sur la méthodologie pour monter des projets.

Demandez également Le guide 2005-2006 " Réalisez vos projets, aides aux initiatives jeunes en Bretagne "





ETUDIER A L'ETRANGER

Un séjour d'études à l'étranger constitue une période stimulante et enrichissante. Outre l'apport d'une expérience culturelle et sociale sans équivalent, la plus value de la dimension internationale dans la qualification représente un atout majeur auprès des entreprises de plus en plus ouvertes sur le monde. Cependant ce parcours qui présente des choix multiples, doit être guidé par une sérieuse réflexion préalable.

SOMMAIRE

1 • Les questions à se poser (p.21)

2 • Vous êtes lycéen(ne) (p.21)

Partir par une démarche autonome
Partir dans le cadre d'un programme institutionnel
Bourses lycées français à l'étranger
Office Franco - Allemand pour la Jeunesse

3 • Vous êtes étudiant(e) (p.24)

Partir par une démarche autonome
A quel moment dans les études ?
La reconnaissance des diplômes
Organismes d'informations et sites Internet utiles
Aides financières
Partir dans le cadre d'un programme institutionnel
La mobilité dans l'espace européen
La mobilité hors Europe
Aides financières
Europass



1•• Les questions à se poser

A QUEL NIVEAU ENVISAGER SON DÉPART ? • SUR QUELS OBJECTIFS ? • PRÉPARER UN DIPLÔME ÉTRANGER OU FAIRE VALIDER UNE PÉRIODE D'ÉTUDES ? • QUELLES DESTINATIONS PRIVILÉGIER, DANS QUELS ÉTABLISSEMENTS ?

Voilà quelques-unes des questions que vous serez amené à vous poser. Pour tenter d'y répondre, il sera nécessaire d'envisager au préalable un point essentiel, celui du contexte dans lequel votre projet pourra s'insérer : partir à titre individuel par une démarche autonome ou bien partir par l'intermédiaire d'un programme institutionnel. Selon ce positionnement, il apparaîtra alors que les réponses aux problèmes ne sont pas uniques et que le choix final résultera d'une évaluation globale des avantages et inconvénients d'un ensemble de considérations rapportées à votre situation personnelle.

Si les opportunités pour étudier à l'étranger ont été considérablement facilitées, notamment en Europe en raison de l'action de l'Union Européenne, une telle démarche exige cependant du temps et de la réflexion pour recueillir l'information, l'analyser en fonction de vos objectifs et en faire un véritable projet susceptible de garantir des réponses appropriées à vos attentes.



2•• Vous êtes lycéen(ne)

Pourquoi ne pas profiter du cadre de vos études pour faire un séjour à l'étranger ? Cette expérience est toujours appréciée dans un curriculum vitae. Des programmes d'échanges entre établissements ou mis en place par les gouvernements vous permettent d'étudier à l'étranger.

•• PARTIR PAR UNE DÉMARCHE AUTONOME

Vous poursuivez vos études à l'étranger sans rattachement à un établissement français.

Rien ne s'improvise : organisez-vous assez longtemps à l'avance et renseignez-vous sur la reconnaissance du diplôme étranger que vous allez préparer ou sur votre retour dans un établissement en France.

Les démarches sont longues et les études coûteuses ! La meilleure solution consiste encore à partir dans le cadre d'un échange organisé par votre établissement de formation ou un organisateur de séjours linguistiques.

•• Le séjour linguistique

En famille avec des cours, en immersion totale... les formules sont diverses et peuvent être dédiées aux séjours pour les jeunes de niveau primaire, collège ou lycée. D'autres s'adressent aux étudiants et adultes.

À noter la formule "**Année ou trimestre scolaire à l'étranger**" pour les lycéens et les plus grands. Indépendamment des séjours linguistiques, des cours de langues peuvent être organisés par les pays d'accueil.

Contact : Réseau information jeunesse p.70

•• PARTIR DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME INSTITUTIONNEL

Vous restez rattaché à un établissement français

Cette situation semble la plus rassurante, car mieux encadrée. Votre projet de mobilité internationale va s'appuyer sur un statut d'élève inscrit et préparant un diplôme dans un établissement français. Dans ce contexte vous allez pouvoir profiter des opportunités offertes par votre établissement à travers les coopérations mises en place avec ses homologues étrangers dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

•• Bourses lycées français à l'étranger

Vous souhaitez effectuer votre année de première ou terminale à Londres, Dublin, Munich, Vienne, Barcelone ou Madrid, une bourse peut vous être accordée. Le montant annuel de la bourse est calculé en fonction des situations familiales.

Contact :

- Rectorat – Daric, 1 quai Dujardin - 35000 Rennes - 02 99 25 11 22
- ce.daric@ac-rennes.fr
- www.socrates-leonardo.fr

•• Office Franco Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

- Séjours collectifs d'élèves en Allemagne.

Programme de motivation à l'apprentissage de l'allemand : concerne prioritairement, mais non exclusivement, des élèves n'apprenant pas encore l'allemand. Appariement scolaire conseillé et réciprocité obligatoire.

- **Séjours individuels de moyenne durée** " Programme Brigitte Sauzay " (8 semaines minimum dont 6 obligatoires en scolarité) : échanges individuels fondés sur la réciprocité, l'hébergement familial, la présence aux cours dans l'établissement partenaire.

- **Echanges en tiers-lieu** : ils permettent à des groupes français et allemands de se rencontrer en France ou en Allemagne en un lieu autre que celui de leur résidence habituelle.

- **Programme Voltaire (6 mois)** : échanges individuels pour des élèves de seconde, fondés sur la réciprocité, la présence aux cours dans l'établissement partenaire.

Contact :

- Rectorat – Daric (voir ci-dessus)
- www.ofaj.org

•• **Programme Socrates / Comenius de l'Union Européenne et Appariements** voir "Echanges, rencontres de jeunes" p.14



Notre conseil

De nombreux collèges et lycées offrent la possibilité de suivre un enseignement plus poussé en langue étrangère. Sections internationales, européennes ou bilingues, chacune à sa particularité.

A noter également : le lycée Chateaubriand à Rennes prépare simultanément au bac français et allemand (Abitur).

Pour en savoir plus, consultez le document " l'enseignement bilingue et international " dans le réseau information jeunesse p.70



3 • Vous êtes étudiant(e)

PARTIR PAR UNE DÉMARCHÉ AUTONOME

Vous poursuivez vos études à l'étranger sans rattachement à un établissement français

Selon vos aptitudes à l'expatriation et la nature de votre projet personnel et/ou professionnel, vous pouvez envisager d'effectuer tout ou partie de vos études supérieures à l'étranger pour en particulier y préparer un diplôme.

Il faudra faire des choix sur le moment opportun pour entreprendre cette formation et sur le degré d'internationalisation que vous souhaitez donner à votre cursus (intégralité de la formation dans un autre pays ou combinaison entre diplôme français et diplôme étranger.)



Notre conseil

Commencez vos démarches au moins un an à l'avance.

Trouver une université, un logement et de l'argent

demande du temps. Une solide motivation et un bon

niveau en langue sont nécessaires ; un examen de

langue sera le plus souvent exigé. Vous devez rassembler

vous-même toutes les informations utiles sur les

programmes et diplômes et ensuite préparer les dossiers d'inscription auprès du (des) établissement(s) d'enseignement choisi(s).

•• A quel moment dans les études ?

Après le bac

Le baccalauréat est largement reconnu comme permettant l'accès à l'enseignement supérieur. Mais attention, chaque pays ou université peut imposer ses conditions : examen d'entrée, tests d'aptitude, présentation d'un dossier, formation préparatoire.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- réaliser votre cursus universitaire complet dans l'établissement d'enseignement étranger et y obtenir le diplôme final sanctionnant vos études.

- effectuer une partie seulement de vos études à l'étranger (équivalent par exemple au 1er cycle français) et revenir en France achever votre parcours universitaire.

Après avoir commencé vos études supérieures en France

A l'issue d'un premier cycle d'études (ou plus) en France, il est possible de poursuivre votre parcours dans une université étrangère pour y acquérir un diplôme de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle en vue d'une insertion professionnelle à l'étranger ou en France.

•• La reconnaissance des diplômes

Le choix de préparer un diplôme à l'étranger doit impliquer de se poser la question de la valorisation ultérieure de ce diplôme dans un contexte académique (poursuite éventuelle d'études en France sur la base du diplôme étranger) ou professionnel (recherche d'un emploi).

Reconnaissance des diplômes étrangers en France

Il n'existe pas de principe juridique d'équivalence entre les titres et diplômes obtenus à l'étranger et les diplômes français délivrés par le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche : cependant, dans la majorité des cas, le rectorat d'académie peut attester du niveau d'études correspondant au diplôme dans le pays dans lequel il a été délivré.

Contact :

Pour les diplômes équivalents ou supérieurs au baccalauréat :

- Rectorat – Daric, 1 quai Dujardin - 35000 Rennes - 02 99 25 11 22
- ce.daric@ac-rennes.fr
- www.socrates-leonardo.fr

Pour les diplômes professionnels (CAP, BEP, Baccalauréat professionnel) :

- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- www.ciep.fr

Reconnaissance des diplômes français dans l'Union Européenne

Elle permet à un jeune ou à un étudiant d'entreprendre ou de poursuivre des études dans un autre Etat membre dans le cadre d'une mobilité individuelle ou d'une mobilité organisée.

Dans ce dernier cas, la reconnaissance des diplômes est généralement prévue dans les accords d'échange, ou par l'application du système européen d'unités capitalisables (ECTS).

Dans la plupart des pays européens, les établissements d'enseignement supérieur sont autonomes en matière de décision d'admission.

Contact :

- Centre naric du pays choisi
- www.education.gouv.fr/int
- www.enic-naric.net

•• Organismes d'information

Pour s'informer sur les pays, leurs systèmes d'enseignement supérieur et effectuer la recherche des établissements :

- le réseau information jeunesse (p.70)
- votre CIO qui transmet votre demande au CIO relais Europe de Brest

Contact :

- www.euroguidance-france.org Réseau pour la mobilité en Europe (contact des CIO relais Europe)

•• Quelques sites Internet

Pour tout connaître, ou presque, sur l'organisation des systèmes éducatifs (dont l'enseignement supérieur) dans les différents pays d'Europe, sur les possibilités d'études, les diplômes et les liens avec le marché du travail :

- <http://europa.eu.int/ploteus>
- <http://europa.eu.int/youreurope>

Pour une recherche approfondie sur les systèmes d'enseignement supérieur et les études à l'étranger dans tous les pays du monde :

- www.education.gouv.fr
- www.unesco.org/iau/whed-2000.html

Toutes les universités du monde à portée de " clic " :

- <http://geowww.uibk.ac.at/univ/world.html>
- www.braintrack.com

Pour une recherche sur les études dans un pays précis :

- www.britishcouncil.org/fr/france Grande Bretagne
- <http://paris.daad.de/> - www.ofaj.org Allemagne
- www.fulbright-france.org/ USA
- www.canada-culture.org Canada
- <http://ccifq.org/> - www.ofqj.org Québec
- www.austgov.fr/ - www.study-in-australia.org Australie
- www.amb-japon.fr Japon

•• Aides financières

Lors d'une démarche autonome, il n'y a pas vraiment d'accès à des financements spécifiques. Il faut pourtant couvrir les différents postes de dépenses de son budget qui outre les frais de subsistance peuvent également parfois comporter des droits d'inscription élevés.

L'étudiant peut bénéficier tout au plus de la bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux pour des études dans un des Etats membres du Conseil de l'Europe, à condition que la formation et l'établissement choisis par le candidat

soient habilités et qu'il y ait progression dans les études.

Contact :

- Service des bourses au CROUS
7 place Hoche - 35000 Rennes
02 99 84 31 31
- www.crous-rennes.fr/

Dans certains cas et dans certains pays, une aide particulière peut être obtenue. Des universités étrangères peuvent également offrir quelques bourses d'études pour des étudiants "avancés" (au moins en 2^{ème} cycle) pouvant justifier de dossiers académiques très solides. Restent, plus ou moins ouverts selon les pays et leurs dispositions réglementaires, les contrats de travail à temps partiel en parallèle aux études.

PARTIR DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME INSTITUTIONNEL

Vous restez rattaché à un établissement français.



Notre conseil

A bien des égards cette situation semble la plus sécurisante, car mieux encadrée. Votre projet de mobilité internationale va s'appuyer sur un statut d'étudiant inscrit et préparant un diplôme dans un établissement français. Vous allez pouvoir développer votre projet dans le contexte des coopérations bilatérales ou multilatérales mises en place par votre établissement avec ses homologues étrangers. Vous évoluerez sur un terrain qui aura été préalablement préparé, que ce soit pour l'identification des établissements d'accueil possibles, la mise au point des programmes d'études, les conditions de validation académique du séjour ou les aides financières pouvant être mobilisées.

Si les programmes d'échanges mis en place par les établissements concernent au premier chef l'espace européen (en raison notamment des dispositifs de l'Union Européenne) ils portent également de plus en plus sur d'autres zones géographiques (Amérique, Asie..).

**•• La mobilité dans l'espace européen
Programme Socrates/Erasmus**

Erasmus permet d'effectuer un séjour d'études de 3 mois à 1 an dans une université européenne à partir du niveau de 2^{ème} année d'enseignement supérieur. L'établissement français où vous êtes inscrit organise l'échange avec un de ses établissements partenaires. Vous restez donc attaché à votre

établissement d'origine et la période d'étude est réalisée sur la base d'un accord tri-partite : étudiant, établissement de rattachement et établissement d'accueil.

Durant le séjour, vous aurez le statut d'étudiant ERASMUS qui vous garantira les éléments suivants :

- reconnaissance mutuelle des établissements partenaires sur les contenus et méthodes des formations et assistance concernant l'accueil et les modalités pratiques de séjour
- reconnaissance de votre séjour d'études à l'étranger et validation des crédits obtenus dans votre cursus universitaire français et dans l'attribution du diplôme.
- exonération des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

Cette notion de validation des périodes d'études constitue un élément central du fonctionnement du programme ERASMUS, dont le système dit du "transfert de crédits" ECTS (European Credit Transfert System) en facilite l'application.

Contact :

- Service des relations internationales et/ou les correspondants Socrates de votre établissement d'enseignement supérieur
- www.socrates-leonardo.fr

Quelques initiatives européennes pour la mobilité dans l'espace européen.

L'architecture comparable des études supérieures fondée sur 3 grands niveaux : la licence, le master, le doctorat (LMD), rend compatible les cursus de l'enseignement supérieur et favorise ainsi la mobilité des étudiants. Les formations modulaires organisées en semestre et en unité d'enseignement selon le système européen de crédits dits " ECTS " se développent.

Programme cadre de recherche et de développement technologique (PCRD) dans le domaine de l'éducation ou de la formation par la recherche

Une des composantes de ce PCRD permet notamment à des jeunes chercheurs de niveau doctoral ou post doctoral d'effectuer des séjours de recherche rémunérés dans un laboratoire européen.

D'autres programmes à dimension européenne peuvent offrir quelques opportunités à des étudiants avancés pour des séjours d'études ou de recherche (Amérique latine, Asie et Japon).

Contact :

- Service des relations internationales de votre établissement d'enseignement supérieur
- SUIO

Programmes bilatéraux de coopération

Bien que les programmes communautaires occupent une place importante dans les échanges entre les universités européennes, d'autres formes de coopération sont finalisées par des accords bilatéraux. Le plus souvent il s'agit de développer des domaines ou des formes de coopérations qui vont au delà des dispositifs de l'UE. Dans plusieurs établissements bretons, ces accords portent notamment sur la création de filières bi-culturelles ou de formations intégrées conduisant à des diplômes communs ou à des double-diplômes.

Contact : Il est conseillé dans votre démarche exploratoire de repérer auprès du service des relations internationales de votre établissement toutes les opportunités ouvertes par ce type d'accords.



UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE PROGRAMMES DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION EN 2007-2013 :

La Commission européenne a adopté des propositions ambitieuses pour la prochaine génération de programmes de l'Union européenne notamment dans le domaine de l'éducation et la formation :

un programme intégré en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, ciblant l'éducation scolaire (Comenius), l'éducation supérieure (Erasmus), la formation professionnelle (Leonardo da Vinci) et l'éducation des adultes (Grundtvig), complété par des mesures transversales et un nouveau programme (Jean Monnet) se concentrant sur l'intégration européenne.

Contact :

- Service des relations internationales de votre établissement
- <http://europa.eu.int/>

•• La mobilité hors Europe

De plus en plus, les échanges internationaux s'ouvrent à toutes les parties du monde. Les établissements d'enseignement supérieurs y participent en nouant des coopérations en phase avec cette évolution mondiale.

Si les échanges avec les pays d'Amérique du Nord s'inscrivent déjà dans une tradition de coopération scientifique, si les échanges avec l'Afrique font partie de notre héritage historique, des pays nouveaux, notamment dans les zones d'Amérique Centrale et du Sud ou d'Asie apparaissent dans le paysage des partenaires possibles.

Accords bilatéraux

Tout comme ceux conclus en Europe, ces accords passés entre établissements comportent fréquemment des dispositions sur les échanges d'étudiants intégrant des validations de périodes d'études, et plus rarement des dispositions sur des diplômes communs ou des double-diplômes.

Par ailleurs, ces échanges de périodes d'études prévoient assez souvent l'exonération des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

Le dispositif des co-tutelles de thèses peut également s'appliquer avec ces partenaires pour les étudiants préparant un Doctorat.

Contact : Service des relations internationales de votre établissement

Programme CREPUQ

En vertu d'un accord entre les universités françaises et québécoises, un étudiant inscrit dans un établissement français signataire de l'accord peut poursuivre son programme d'études dans une université d'accueil au Québec pendant un semestre ou au plus une année, en faisant valider les crédits (unités de valeur) obtenus au cours de son séjour d'étude par son université d'attache.

Contact :

- Service des relations internationales de votre établissement d'enseignement supérieur
- www.crepuq.qc.ca

Programme ISEP

Le Programme ISEP (International Student Exchange Program) est un programme d'échanges d'étudiants fondé sur des accords de réciprocité entre des universités américaines et d'autres universités dans le monde (dont les deux universités de Rennes et l'Institut d'Etudes Politiques).

Le programme fonctionne sur la base de validation d'une année d'étude, et assure à l'étudiant l'exonération des droits de l'université d'accueil.

Contact : Service des relations internationales de votre établissement



Notre conseil :

Au delà des opportunités de séjours à l'étranger ouvertes dans le cadre des filières de formation, il existe également dans les établissements d'enseignement supérieur de Bretagne des diplômés dont les objectifs et les contenus visent à préparer des spécialistes des questions européennes (construction européenne) ou internationales en particulier dans les domaines des langues, du droit, de l'économie, de la gestion des entreprises.

Contact :

- Service des relations internationales de votre établissement d'enseignement supérieur
- CIO ou SUIO - Réseau Information Jeunesse (p. 70)

AIDES FINANCIÈRES

•• Bourse européenne Socrates /Erasmus

- Etudiant participant au programme Socrates/Erasmus
- 3 mois à un an en Europe

Attribution non automatique, le choix d'attribution étant fait par l'établissement qui dispose d'un nombre déterminé d'allocations.

Contact : Les dossiers sont gérés par la Direction des Relations Internationales de votre établissement d'enseignement supérieur.

•• Bourse de mobilité du Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche

- Etudiant boursier sur critères sociaux
- 3 à 9 mois dans tout pays

Contact : Votre établissement, s'il dépend du Ministère de l'Education nationale. Il dispose d'une enveloppe de bourses allouées selon le niveau des flux de mobilité et le pourcentage d'étudiants boursiers sociaux.

•• **Bourse d'aide à la mobilité du Conseil Régional de Bretagne Bourse Ulysse - Etudes**

- Etudiant de moins de 28 ans, inscrit dans un cycle Licence Master dans un établissement supérieur breton, titulaire d'un diplôme L2 ou équivalent bac + 2.
- 12 semaines à 10 mois maximum dans tout pays
- Bourse allouée fixée en fonction de critères sociaux + forfait destination ajouté en fonction du pays d'accueil

Non cumulable avec une autre aide à la mobilité

Contact :

- Les dossiers sont gérés par la Direction des Relations Internationales de votre établissement d'enseignement supérieur.
- Conseil Régional de Bretagne - 02 99 27 15 01
- www.region-bretagne.fr

•• **Prime à la mobilité des étudiants**

- **Conseil Général Côtes d'Armor**
 - Lycéen ou étudiant costarmoricaïn (dont les parents sont domiciliés dans les Côtes d'Armor).
 - Durée : pas de limite minimum ni maximum, dans tout pays
- Aide variant selon durée et lieu, accordée en fonction des ressources de la famille.

Non cumulable avec la bourse Ulysse-études du Conseil Régional

Contact :

- Conseil général des Côtes d'Armor - Service éducation jeunesse
9 rue du Parc - 22029 Saint Brieuc cedex - 02 96 62 27 73
- www.cg22.fr

•• **Bourse départementale Horizons**

- **Conseil Général Finistère**
- Etudiant inscrit dans un établissement du Finistère.
- 2 mois minimum dans tout pays

Bourse mensuelle dans la limite de 10 mois

Cumulable avec l'aide à la mobilité Horizons

Aide à la Mobilité Horizons

- Etudiant finistérien (foyer fiscal familial dans le Finistère)
- 2 mois minimum dans tout pays

Aide selon un barème distance/durée (dans la limite de 6 mois) basée sur des critères de ressources

Cumulable avec la Bourse départementale ou une aide de type Socrates, Leonardo, Ulysse du Conseil Régional.

+ Aide complémentaire pour les étudiants se rendant dans une des régions partenaires du département : Szeged en Hongrie, Turku en Finlande, Diego Suarez à Madagascar, Chiloé au Chili

Cumulable avec les 2 aides ci-dessus

Prêt bonifié

- Etudiant finistérien (foyer fiscal familial dans le Finistère)
- 6 mois minimum dans tout pays

Prise en charge par le Conseil Général des intérêts d'un prêt jeune pendant 3 ans. Banques partenaires :

Crédit agricole, Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Maritime, Crédit Industriel de l'Ouest.

Contact :

- Conseil général du Finistère - 32 bd Dupleix - 29196 Quimper cedex 02 98 76 20 20
- www.cg29.fr

••Bourse Cap Monde

- Conseil Général Ille-et-Vilaine

- Etudiant de bac + 2 minimum inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur d'Ille et Vilaine (reconnu par l'Education Nationale). Domicile fiscal des parents en Ille et Vilaine.
- 6 mois minimum dans tout pays.

Bourse mensuelle

Non cumulable avec une autre aide à la mobilité.

Contact :

- Direction des Relations Internationales de votre établissement d'enseignement supérieur.
- Conseil Général d'Ille et Vilaine, direction de l'enseignement 02 99 02 31 89
- www.cg35.fr

••Bourse pour un séjour d'études à l'étranger

- Conseil Général Morbihan

- Etudiant morbihannais de moins de 30 ans (foyer fiscal dans le Morbihan).
 - 1 mois minimum dans tout pays y compris les DOM TOM
- Bourse établie selon un barème distance/durée basé sur des critères de ressources familiales. Aide supplémentaire allouée si le séjour concerne un partenaire du Morbihan (Rhein-Erft-Kreis en Allemagne, province de Walbrzych dans la Voïvodie de la Basse Silésie en Pologne, province de Khanh Hoa au Vietnam).

Aide cumulable avec les autres aides du Morbihan (prêts d'honneur et subventions d'études).

Contact :

- Dépôt de la demande à : M. Le Président du Conseil Général du Morbihan - 2 rue Saint-Tropez - BP 400 - 56009 Vannes cedex
- Service instructeur : service des affaires européennes et internationales 02 97 54 83 96
- www.cg56.fr

•• **Aides des mairies, communautés de communes**

Des villes entretiennent des relations avec leurs homologues en Europe. Certaines d'entre elles accordent des soutiens sous des formes variées aux étudiants effectuant un séjour dans les villes jumelées.

Contact : Services "Education" ou "Relations Internationales" de votre mairie ou de votre communauté de communes

•• **Un prix en Bretagne (Prix Bretagne sans frontières !)**

Stimuler la fibre internationale des étudiants, tel est l'objectif du prix "Bretagne sans frontières" créé par les Conseillers du Commerce Extérieur.

- Pour tout étudiant majeur de l'enseignement supérieur de Bretagne, proposant un projet à l'international original et porteur de développement dans le cadre de ses études, quelle qu'en soit la discipline.

Prix attribué chaque année par un jury sous la forme d'un appui financier de 1500 € et/ou de services (billet d'avion, hébergement...), avec appui des CCE en Bretagne et à l'étranger pour la réalisation des travaux.

Contact :

- secretariat@cce-bretagne.com
- www.cce-bretagne.com

•• **Autres aides nationales ou internationales**

Les quelques indications ci-dessous ne prétendent pas à l'exhaustivité tant sont nombreuses les organisations ou institutions susceptibles d'être sollicitées. Elles ont toutefois en commun un certain nombre de caractéristiques :

- le nombre d'allocations attribuée est limité.
- l'attribution se fait après une sélection (souvent très compétitive) entre les candidats sur la valeur académique de leur dossier et leur projet.
- sont visés en priorité les étudiants en 3^{ème} cycle (à partir de bac+5) et marginalement en 2^{ème} cycle.

Les principaux dispositifs :

Bourses Lavoisier ou bourses bilatérales

Contact :

- www.diplomatie.gouv.fr/education/universitaire/boursiers/ Ministère des Affaires Etrangères
- www.egide.asso.fr Egide, boursiers français à l'étranger

Bourses francophones

Contact : www.auf.org

Bourses étrangères

Certains pays, via des organismes spécialisés, proposent des bourses aux étudiants français étudiant chez eux.

D'autres programmes peuvent être mobilisés. Ils émanent d'autres ministères français (Education, Agriculture...), d'organismes publics français (en particulier des organismes liés à la recherche : ADEME, ANRS).

Pour en savoir plus, consultez dans le réseau information jeunesse (p.70) la fiche "les bourses d'enseignement supérieur, partir étudier à l'étranger"

Aides des établissements

Les établissements d'origine : selon leurs choix de politique internationale, les établissements d'enseignement supérieur peuvent décider de consacrer des moyens spécifiques au soutien de la mobilité internationale de leurs étudiants. En règle générale il s'agit de soutiens ciblés accordés sur sélection à des étudiants "avancés". Les établissements étrangers d'accueil : certaines universités cherchent à attirer d'excellents étudiants étrangers en offrant, après procédures sélectives, des bourses d'études.

Contact : Service Relations internationales de votre établissement.

EUROPASS

Le Supplément descriptif du certificat Europass

De quoi s'agit-il?

Le Supplément descriptif du certificat Europass est délivré aux détenteurs d'un certificat d'enseignement ou de formation professionnel(le). Il complète l'information qui figure sur le certificat officiel, et facilite sa compréhension, particulièrement par les employeurs ou les organisations situés dans un pays étranger.

Le Supplément au diplôme Europass

De quoi s'agit-il?

Le Supplément au diplôme Europass est délivré aux diplômés de l'enseignement supérieur parallèlement au diplôme original. Il contribue à une meilleure lisibilité des diplômes de l'enseignement supérieur, particulièrement hors des pays où ils sont délivrés.

Attention, ces suppléments descriptifs du diplôme Europass ne remplacent pas le diplôme original, ne constituent pas un système automatique de reconnaissance.

Contact :

- Parlez-en à votre établissement qui établit votre diplôme
- <http://europass.cedefop.eu.int> - Voir aussi " Valoriser votre expérience : l'Europass " p.7



FAIRE UN STAGE A L'ETRANGER

Le stage en entreprise à l'étranger est une expérience de durée limitée dans une entreprise. Il permet de prendre réellement la mesure des caractéristiques et habitudes de travail de chaque pays. Le stage vous permettra :

- de découvrir un milieu professionnel, d'acquérir une culture d'entreprise
- de mettre en pratique les connaissances acquises en formation
- d'acquérir de l'expérience professionnelle
- de définir votre projet en le vérifiant sur le terrain avec plusieurs stages
- de faciliter votre insertion professionnelle, de développer des contacts

Le stage est ainsi un instrument de liaison important entre la formation et l'emploi et aussi source de nombreux autres enrichissements : compétences linguistiques, connaissance d'une autre culture...

Mais trouver un stage n'est pas facile ? Comment vous y prendre ?

SOMMAIRE

1 • La notion de stage (p.37)

- Notion différente selon les pays
- Convention tri-partite
- La protection sociale

2 • Pistes pour la recherche d'un stage à l'étranger (p.38)

- Lieux d'information pour une candidature spontanée
- La recherche d'information et d'entreprises sur internet
- Envoyer votre candidature
- Organismes "clefs en main"

3 • Des programmes spécifiques (p.41)

- Leonardo da Vinci de l'Union européenne
- Ministère des affaires étrangères
- Autres programmes

4 • Aides financières (p.42)

- Vous êtes lycéen(ne)
- Vous êtes étudiant(e)

5 • Valoriser votre expérience (p.47)

- Europass-Mobilité



1••La notion de stage

En Bretagne, il existe des dispositifs de placements en stage " hors études " qui peuvent vous permettre soit de valider un projet de formation ou d'orientation professionnelle soit d'acquérir une première expérience professionnelle. Si vous êtes étudiant en réflexion sur votre projet personnel et professionnel, jeune diplômé ou jeune demandeur d'emploi, reportez-vous au chapitre "Travailler à l'étranger : p.56

NOTION DIFFÉRENTE SELON LES PAYS

Sachez que la notion de stage recouvre différentes réalités selon la culture du pays d'accueil et votre situation personnelle en France (scolaire, étudiant, jeune diplômé ou jeune demandeur d'emploi).

En Allemagne, les " Praktikum " sont des périodes de stage obligatoires ou non. Au Royaume Uni, les " Work Placement " sont des périodes de travail en entreprise intégrées dans le cursus (statut d'employé). En Espagne, les " Practicas " peuvent être non rémunérés, dans le cadre d'un cursus, ou rémunérés, pour les jeunes diplômés ayant achevé leurs études ... Hors Europe, la solution est parfois très difficile à trouver. Dans la plupart des pays, la réglementation sociale assimile le stage à une situation de travail avec les conséquences que cela implique sur les démarches de visa.

CONVENTION TRI-PARTITE

Pour la plupart des stages, vous devez être inscrit dans un établissement scolaire, d'enseignement supérieur ou un organisme de formation.

Le stage fait l'objet d'une convention tripartite signée entre l'établissement de formation, le stagiaire et l'entreprise d'accueil. Avec une convention, l'organisme d'envoi prend en charge toutes les obligations liées au séjour, notamment en matière de protection sociale.

PROTECTION SOCIALE

Ne minimisez pas la question de votre couverture sociale en cas d'accident ou de maladie liée ou non à cette activité professionnelle.

Si vous partez en stage en Europe, munissez-vous de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie. Cette carte vous permettra de bénéficier de la gratuité des soins dans de pays de destination, membre de l'Union européenne.

Si vous effectuez un stage en dehors de l'Union Européenne, pensez, en cas de soins, à demander toutes les factures, que vous présenterez à votre retour à votre centre de Sécurité sociale. Il est expressément recommandé de souscrire une assurance privée (complémentaire médicale et /ou assistance-rapatriement).

Contacts :

- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
Mutuelles étudiantes
- www.ameli.fr : Assurance maladie en France
- www.cleiss.fr : Guichet unique en France au service de la mobilité internationale et de la sécurité sociale



2•• Pistes pour la recherche d'un stage à l'étranger



Notre conseil

Pour que votre projet aboutisse, démarrez vos recherches au moins six mois à l'avance. Il vous faudra ainsi évaluer votre niveau en langue, faire le point sur vos acquis, définir le contenu du stage et vous informer sur le pays ou vous souhaitez aller (voir Préparer son départ p.4). La recherche de stage s'effectue le plus souvent par des démarches individuelles. En cas de difficulté, vous pouvez recourir à des organismes " clefs en main ".

LIEUX D'INFORMATION POUR UNE CANDIDATURE SPONTANÉE

Vous trouverez ci-dessous des pistes pour vous aider dans votre démarche de recherche de stage. Vous pourrez y trouver des conseils, des adresses utiles.

N'hésitez pas à consulter des annuaires ou des listes d'entreprises de votre région ayant une implantation à l'étranger, des listes d'entreprises françaises à l'étranger et d'entreprises du pays choisi.

Contacts :

- **SUIO**, Service des stages, bibliothèques ou services où sont archivés les mémoires de stages des années précédentes de votre établissement d'enseignement
- **Associations d'étudiants**

- **Chambres de Commerce et d'Industrie** (certaines CCI sont spécialisées par zone, contacter la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, 02 99 25 41 41
www.bretagne.cci.fr

- **Chambres de commerce franco-étrangères** (souvent à Paris) : adresses dans le réseau information jeunesse (p.70)

- **Missions économiques** : elles font partie d'un réseau unifié du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elles sont implantées dans 113 pays, et donnent des informations pratiques sur le pays, l'approche du marché, l'implantation des entreprises, l'expatriation et les stages proposés au sein des Missions Economiques du pays donné.
www.dree.org/me

- **Institutions européennes et organisations internationales** : les institutions européennes offrent des possibilités de stages, rémunérés ou non, destinés à un petit effectif de candidats. Vous pouvez aussi poser votre candidature auprès des organisations internationales : ONU, UNESCO, OCDE, etc.

Consultez la fiche " Travailler dans un organisme international " dans le réseau Information Jeunesse p.70

- **Jeunes à Travers le Monde**, 1 quai Chateaubriand
35000 Rennes - 02 99 78 35 36 (consultation Internet gratuite)
www.international-jtm.com

- **Réseau information jeunesse** (adresses p.70)



Notre conseil

*Prenez contact avec des anciens stagiaires, des associations impliquées dans les relations internationales : comités de jumelage, associations d'amitiés avec les pays étrangers...
(voir Préparer son voyage p.4)*

LA RECHERCHE D'INFORMATION ET D'ENTREPRISES SUR INTERNET

- www.europa.eu.int/youth Portail européen de la jeunesse (nombreux sites pour les stages)
- www.cyberfac-emploi.univ-nancy2.fr Conseils sur la recherche de stage, offres
- www.missioneco.org/bretagne Direction Régionale du Commerce extérieur
- www.mirceb.com Bretagne international : aide à l'export des entreprises bretonnes
- www.cfce.fr Centre français du commerce extérieur
- www.telexport.tm.fr Répertoire des importateurs et exportateurs français

- www.uccife.org Union des Chambres de Commerce et d'Industries Françaises à l'Étranger
- www.lemoci.com Moniteur du Commerce International : informations relatives au commerce extérieur de la France. Rubrique offres d'emploi et de stages à l'étranger.
- www.europages.com Annuaire professionnel incluant 150000 références d'entreprises dans 25 pays)
- www.pagesjaunes.fr Cliquez sur annuaires du monde
- www.kompass.fr Annuaire d'entreprises dans le monde, rubrique " stage " où l'on peut consulter des offres de stages et déposer son CV.
- www.teli.asso.fr Conseils, aides, petites annonces pour partir à l'étranger



Le conseil de l' Université de Rennes 2

Sur Google, entrer des mots clefs dans la langue du pays avec la thématique ET un lieu géographique (ville, région) :

1^{er} exemple : un étudiant de Master 1 de LEA (par ailleurs musicien) cherche à faire un stage dans l'export au Royaume-Uni commencera sa recherche par les mots clefs suivant :

" Manchester Export violin " en anglais

2^{ème} exemple : un étudiant en Master 2 d'Histoire de l'Art cherche à faire un stage dans un musée en Belgique : *" Bruxelles musées art contemporain "*

ENVOYER VOTRE CANDIDATURE

Pour l'envoi d'une candidature pour un stage, vous procéderez pour l'étranger comme pour en France : envoi d'un CV et d'une lettre de motivation, impérativement rédigés dans la langue du pays d'accueil. Pour plus d'informations et de conseils, reportez vous au chapitre Travailler à l'étranger p.58



Notre conseil

En réponse à une offre ou une candidature spontanée, Internet est un moyen privilégié à utiliser mais attention, la candidature par Internet peut être la plus impersonnelle qui soit !

www.cyberfac-emploi.univ-nancy2.fr : rubrique candidature pour un stage à l'étranger

ORGANISMES " CLEFS EN MAIN "

Certains organismes sont spécialisés dans l'assistance aux étudiants à la recherche d'un stage à l'étranger. Renseignez-vous sur la qualité des prestations de ces structures d'autant qu'elles sont payantes et exigez toujours un contrat écrit.

Contact : Adresses dans le réseau information jeunesse (p.70)



3•• Des programmes spécifiques

•• Léonardo da Vinci de l'Union européenne

Léonardo da Vinci est le programme d'action communautaire en matière de formation professionnelle. Ce programme s'adresse à un public très large à tout niveau de qualification en priorité pour les moins de 35 ans :

- jeune en formation professionnelle initiale (du CAP au bac pro)
- étudiant de l'enseignement supérieur (dont BTS)
- demandeur d'emploi et jeune diplômé récent ou étudiant en réflexion sur le projet personnel et professionnel, voir "Travailler à l'étranger " p.56

Destinations : Pays de l'Union européenne (cf. glossaire p.2) + Norvège, Islande, Liechtenstein, Bulgarie, Roumanie, Turquie.

Contact : www.socrates-leonardo.fr

•• Ministère des Affaires Etrangères

Des stages sont proposés à l'administration centrale, dans les missions diplomatiques et postes consulaires, ainsi qu' en centre culturel linguistique et technique.

Public : étudiant en 2^{ème} année (licence en Université) minimum inscrit dans un enseignement supérieur avec lequel le Ministère a conclu une convention-cadre.

Contact :

- Service des Relations internationales ou bureau des stages de votre établissement
- <https://www.smae.diplomatie.gouv.fr/tds> (nb : <https://...>)

•• Autres programmes : voir § Aides financières



Notre conseil

Si vous êtes étudiant, en réflexion sur votre projet personnel et professionnel, si vous venez d'interrompre vos études, il existe des dispositifs de placements en stage " hors études " qui peuvent vous permettre soit de valider un projet de formation ou d'acquiescence professionnelle, soit d'acquiescence professionnelle, voir Travailler à l'étranger : p.56



4••Aides financières

VOUS ÊTES LYCÉEN(NE)

•• Bourse européenne Léonardo da Vinci

- Jeune en formation professionnelle initiale (du CAP jusqu'au baccalauréat)
- Stage de 3 semaines à 9 mois en Europe.

L'établissement français où vous êtes inscrit organise le placement. Vous restez donc rattaché à votre établissement d'origine.

Contact :

- Dossier à retirer auprès de votre établissement d'origine.
- Rectorat – DARIC - 02 99 25 11 49 - ce.daric@ac-rennes.fr (lycéen)
- CRCI Bretagne – 02 99 25 41 76 - euroformation@bretagne.cci.fr (apprenti)

•• Bourse Télémaque du Conseil Régional

- Elève préparant un bac pro, un BEP, un CAP ou une FCIL dans les lycées de Bretagne, toutes disciplines confondues.
 - Stage de 4 semaines minimum en entreprise dans tout pays
- La bourse Télémaque n'est pas cumulable avec une autre aide à la mobilité dans un même cycle.

Contact :

- Demande à déposer auprès de votre établissement.
- Conseil régional - 02 99 27 15 10 - www.region-bretagne.fr

•• Bourse du Ministère de l'Agriculture

- Elève de bac pro ou BTA
- Stage de 4 semaines minimum dans tout pays

Contact : Votre établissement d'origine

•• Bourse de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

- Jeune en formation professionnelle et initiale
- Stage de 4 semaines minimum en entreprise ou institution allemande.

Bourse non cumulable avec un autre financement ou une rémunération pendant le stage.

Contact :

- Votre établissement d'origine et/ou le Rectorat - DARIC (cf supra)
- www.ofaj.org

•• Bourse du Secrétariat Franco-Allemand pour les échanges en Formation Professionnelle (SFA)

- Jeune en formation professionnelle initiale.
- Stage de 3 à 4 semaines en Allemagne.

Bourse dans le cadre d'un stage de formation professionnelle dans une entreprise en Allemagne.

Contact : Votre établissement d'origine

- et/ou le Rectorat - DARIC (voir ci-dessus)

VOUS ÊTES ÉTUDIANT(E)

•• Bourse européenne Léonardo da Vinci

- Etudiant de l'enseignement supérieur (dont BTS).
- stage de 3 à 12 mois dans une entreprise européenne pendant les études ou l'année suivant l'obtention du diplôme sous réserve que l'université signe la convention de stage.

Contact :

- Dossier à retirer auprès de votre établissement d'enseignement supérieur.
- CRCI Bretagne – 02 99 25 41 76, euroformation@bretagne.cci.fr
- Rectorat – DARIC – 02 99 25 11 49, ce.daric@ac-rennes.fr

•• Bourse Télémaque " Etudiants " du Conseil Régional

- Etudiant de 1^{ère} ou 2^{ème} année inscrits en BTS ou en IUT dans un établissement d'enseignement breton relevant du Ministère de l'Education Nationale ou de l'Agriculture.
- Séjour en entreprise d'une durée minimale de 4 semaines dans le monde entier. Bourse forfaitaire

La bourse Télémaque n'est pas cumulable avec une autre aide à la mobilité dans un même cycle.

Contact :

- Les dossiers sont gérés par l'établissement d'enseignement supérieur.
- Conseil Régional de Bretagne – 02 99 27 15 10

•• Bourse Ulysse (Europe et hors Europe) du Conseil Régional

Bourse Ulysse – Stage

- Etudiant de moins de moins de 28 ans au moment du départ, inscrit dans un cycle LM dans un établissement supérieur breton, titulaire d'un diplôme LII validé ou équivalent
- stage en entreprise à l'étranger de 12 semaines à 10 mois maximum.

Bourse mensuelle. Un forfait destination est ajouté en fonction du pays d'accueil.

La bourse Ulysse n'est pas cumulable avec une autre aide à la mobilité.

Contact :

- Les dossiers sont gérés par le service des stages et des relations internationales de votre établissement d'enseignement supérieur.
- Conseil Régional de Bretagne – 02 99 27 15 01

•• Prime à la mobilité des étudiants

- Conseil Général Côtes d'Armor

- Etudiant (ou lycéen) costarmoricain (dont les parents sont domiciliés dans les Côtes d'Armor)

- Durée : pas de limite minimum ni maximum dans tout pays

Aide variant selon durée et lieu, accordée en fonction des ressources de la famille.

Non cumulable avec la bourse Ulysse-études du Conseil Régional

Contact :

• Conseil général des Côtes d'Armor - Service éducation jeunesse

9 rue du Parc - 22029 Saint Briec cedex - 02 96 62 27 73

• www.cg22.fr

•• Bourse départementale Horizons

- Conseil Général Finistère

- Etudiant inscrit dans un établissement du Finistère.

- Stage de 2 mois minimum dans tout pays

Bourse mensuelle dans la limite de 10 mois

Cumulable avec l'aide à la mobilité Horizons

•• Aide à la Mobilité Horizons

- Etudiant finistérien (foyer fiscal familial dans le Finistère)

- Stage de 2 mois minimum dans tout pays

Aide selon un barème distance/durée (dans la limite de 6 mois) basée sur des critères de ressources

Cumulable avec la Bourse départementale ou une aide de type Socrates, Leonardo, Ulysse du Conseil Régional.

Aide complémentaire pour les étudiants se rendant dans une des régions partenaires du département : *Szeged en Hongrie, Turku en Finlande, Diego Suarez à Madagascar, Chiloé au Chili*

Cumulable avec les 2 aides ci-dessus

•• Prêt bonifié

- Etudiant finistérien (foyer fiscal familial dans le Finistère)

- Stage de 6 mois minimum dans tout pays

Prise en charge par le Conseil Général des intérêts d'un prêt jeune pendant 3 ans. Banques partenaires : Crédit agricole, Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Maritime, Crédit Industriel de l'Ouest.

Contact :

• Conseil général du Finistère - 32 bd Dupleix - 29196 Quimper cedex
02 98 76 20 20

• www.cg29.fr

•• Bourse Cap Monde

- Conseil Général Ille-et-Vilaine

- Etudiant de bac + 2 minimum inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur d'Ille et Vilaine (reconnu par l'Education Nationale). Domicile fiscal des parents en Ille-et-Vilaine.
- Stage de 6 mois minimum dans tout pays

Bourse mensuelle

Non cumulable avec une autre aide à la mobilité.

Contact :

- Direction des Relations Internationales de votre établissement d'enseignement supérieur.
- Conseil Général d'Ille et Vilaine, direction de l'enseignement
02 99 02 31 89
- www.cg35.fr

•• Bourse jeune professionnel

- Jeune domicilié en Ille et Vilaine, 18 à 30 ans
- Contrat de plus de 3 mois à l'étranger (stage de fin de cycle/d'études) dans tout pays

Aide à la mobilité

Contact :

- Jeunes à Travers le Monde - 1 quai Chateaubriand - 35000 Rennes
02 99 78 35 36
- www.international-jtm.com

•• Bourse pour un stage à l'étranger

- Conseil Général Morbihan

- Etudiant morbihannais de moins de 30 ans (foyer fiscal dans le Morbihan)
- Stage d'1 mois minimum dans tout pays y compris les DOM TOM

Bourse établie selon un barème distance/durée basé sur des critères de ressources familiales.

Aide supplémentaire allouée si le séjour concerne un partenaire du Morbihan (Rhein-Erft-Kreis en Allemagne, province de Walbrzych dans la Voïvodie de la Basse Silésie en Pologne, province de Khanh Hoa au Vietnam).

Aide cumulable avec les autres aides du Morbihan (prêts d'honneur et subventions d'études).

Contact :

- Dépôt de la demande à : M. Le Président du Conseil Général du Morbihan, 2 rue Saint-Tropez - BP 400 - 56009 Vannes cedex
- Service instructeur : service des affaires européennes et internationales - 02 97 54 83 96
- www.cg56.fr

•• Aides des mairies, communautés de communes

Des villes entretiennent des relations avec leurs homologues en Europe. Certaines d'entre elles accordent des soutiens sous des formes variées aux étudiants effectuant un séjour dans les villes jumelées.

Contact : Services "Education" ou "Relations Internationales" de votre mairie ou de votre communauté de communes

•• Autres aides

Bourse voyage du CROUS

- Etudiant, prioritairement boursier de l'enseignement supérieur
- Stage obligatoire dans le cadre des études d'1 mois minimum dans tout pays

Prise en charge d'une partie des frais de voyage.

Contact : CROUS - Division de la vie de l'étudiant - 7 place Hoche
35000 Rennes - 02 99 84 31 72

- www.crous-rennes.fr

Bourse BTS du Ministère de l'Education nationale

- Elève en BTS ou post-BTS (1^{ère}, 2^{ème} ou éventuellement 3^{ème} année) dans le domaine tertiaire ou industriel
- Stage d'1 mois minimum dans les pays de l'Union européenne

Contact :

- Votre établissement d'origine
- et/ ou le Rectorat - DARIC - 1 quai Dujardin, 35000 Rennes
02 99 25 11 22 - ce.daric@ac-rennes.fr

Bourse du Ministère de l'Agriculture

- Elève de BTSA (1^{ère} ou 2^{ème} année)
- Stage de 4 semaines minimum dans tout pays

Contact : Votre établissement

Bourse FACE du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

- Etudiant Bac+2, inscrit dans un établissement associé au programme
- stage de 6 mois consécutifs minimum, de nature commerciale et pendant la formation ou immédiatement à l'issue des études dans tout pays.

Contact :

- Retrait des dossiers auprès du service Stages ou Relations internationales de votre établissement.
- Direction Régionale du Commerce Extérieur - 74D rue de Paris, 35000 Rennes - 02 99 84 84 00
- www.missioneco.org

Bourse de stage à l'étranger du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

- Elève inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (BTS exceptés).
- stage de 6 semaines minimum dans tout pays

Contact : Votre établissement

Bourse de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

- Etudiant, en 1^{er} et 2^{ème} cycle, de moins de 30 ans.
- stage de 4 semaines à 3 mois dans une entreprise allemande. Le stage doit faire partie intégrante des études.

Contact : Dépôt des dossiers : les candidats doivent s'adresser à leur établissement d'origine qui déposera la demande de bourse auprès de l'OFAJ.

- www.ofaj.org



Notre conseil

En fonction de votre projet de stage, de la thématique, de votre niveau d'étude, vous pouvez également contacter des organismes privés, des fondations... pour trouver des aides financières. Vous trouverez des coordonnées sur les sites :

www.diplomatie.gouv.fr/education/universitaire/boursiers/
www.egide.asso.fr



5••Valoriser votre expérience : l'Europass Mobilité

Il est important d'assurer la visibilité de vos compétences et qualifications.

- **Europass** est une initiative destinée à vous aider à :
 - rendre vos compétences et qualifications visibles dans toute l'Europe (Union européenne, AELE/EEE et pays candidats voir glossaire p.2)
 - favoriser votre mobilité en Europe

Contact : Votre établissement

Pour connaître les Points régionaux de contact Europass Mobilité :

- www.europass-france.org
- <http://europass.cedefop.eu.int>
- Pour en savoir plus sur l'Europass, voir p.7



ETRE VOLONTAIRE À L'ETRANGER

Envie d'être utile ? Vous êtes intéressé par ce qui se passe de l'autre côté de la frontière ?

Vous aimeriez vous engager dans un projet à l'étranger, tout en dépassant les clichés de l'occidental épris d'humanisme ? Vous voudriez y voir plus clair dans le monde des ONG ?

S'engager dans une action de volontariat à l'étranger peut prendre diverses formes selon votre âge, vos motivations, votre expérience ou votre disponibilité. Le chantier international peut être une première approche de la solidarité, le service volontaire européen vous permet de participer comme volontaire aux activités d'une structure européenne, vous pouvez vous engager dans un pays du Sud ...

quelque que soit votre choix, mûrir son départ est primordial.

SOMMAIRE

- 1 • **Chantiers internationaux** (p.49)
- 2 • **Service volontaire européen (SVE)** (p.50)
- 3 • **Volontariat moyen / long terme(VLT)** (p.51)
- 4 • **Partir pour une action de solidarité internationale** (p.51)
 - Volontaire pour la solidarité internationale
 - Les autres statuts
 - Bénévole
 - En congé de solidarité internationale
 - Salarié
 - Monter son projet
 - Où s'informer ?



1••Chantiers internationaux

Un chantier international, c'est :

•• **Un travail d'utilité collective**

Le principe est simple : pendant 15 jours ou trois semaines, vous participez bénévolement à la réalisation d'un projet local d'intérêt général. Aucune formation ou connaissance n'est exigée pour y participer. Le temps consacré au travail est de l'ordre de 30 à 35 h par semaine.

•• **De nombreux domaines d'intervention dans le monde entier**

Restauration de monuments - Aménagement de locaux associatifs - Environnement - Action solidarité - Fouilles archéologiques

•• **C'est aussi la diversité sociale et culturelle**

Le chantier est l'occasion de vivre en collectivité avec des jeunes bénévoles de tous les pays et de toutes origines et de partager la vie des habitants d'une localité, d'une région. Tout au long du séjour, chacun participe à toutes les tâches de la vie quotidienne : organisation du travail préparation du repas, choix des moments de détente.

Les chantiers à l'étranger sont ouverts aux personnes majeures avec parfois des limites d'âge. Quelques projets principalement en Europe sont ouverts à des volontaires de 15 à 17 ans.

Vous ne recevez ni salaire, ni rémunération. Une participation financière est demandée comprenant la pension complète, l'assurance, l'adhésion à l'association. Le transport est à la charge du bénévole, ainsi que les regroupements préalables des candidats aux sessions hors Europe, par certaines structures.

Contact :

- Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports 02 23 48 24 38 - jacques.hutchison@jeunesse-sports.gouv.fr
- De nombreuses autres associations organisent des chantiers de jeunes bénévoles à l'étranger. Certaines sont regroupées au plan national au sein d'une coordination :
- Cotravaux, 11 rue de Clichy, 75019 Paris, 01 48 74 79 20
- www.cotravaux.org
- Le réseau information jeunesse (p.70) peut également vous informer sur les programmes de chantiers de jeunes, sur place et via le site :
- www.chantierbenevolebretagne.org (voir aussi la rubrique Chantiers hors Bretagne)



2••Service volontaire européen (SVE)

Le service volontaire européen est une action du programme européen JEUNESSE qui permet aux jeunes de vivre une expérience d'apprentissage interculturel en participant aux activités d'une structure d'accueil à l'étranger.

- Pour jeune de 18 à 25 ans : résident ou citoyen d'un des 25 Etats Membres de l'Union Européenne, des pays de l'Espace Economique Européen – EEE ou des pays candidats (voir glossaire p.2)
- Conditions : pas de qualification particulière (ni professionnelle, ni linguistique) mais une forte motivation et de l'enthousiasme.
- Domaines d'activité : structure à but non lucratif, d'utilité sociale dans les domaines éducatif, culturel, artistique, social, humanitaire, protection de l'environnement, lutte contre le racisme...
- Durée : deux types de volontariat
 - service volontaire long : de 6 à 12 mois
 - service volontaire court : 3 semaines à 6 mois pour des jeunes qui ont moins d'opportunités.
- Financement : transport, hébergement, restauration, assurance, formation socio-linguistique sont pris en charge. Une indemnité mensuelle est versée au volontaire.



Notre conseil

Des collectivités locales et territoriales, notamment les Conseils généraux, peuvent attribuer une aide complémentaire au financement européen.

Contactez votre structure d'envoi pour avoir des informations. (voir ci-dessous)

Contact : Pour faire acte de candidature, contacter la structure d'envoi la plus proche ou à défaut le correspondant régional.

Correspondant régional SVE Bretagne :

Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports
02 23 48 24 52 - regis.lepretre@jeunesse-sports.gouv.fr

Structures d'envoi en Bretagne :

- St Brieuc : Fédération départementale des MJC - 02 96 62 08 70
fdmjc.22@wanadoo.fr
- Brest : Bureau Information Jeunesse - 02 98 43 01 08
bij.brest@wanadoo.fr
- Quimper : Association Gwennili - 02 98 53 06 86 - gwennili@wanadoo.fr
- Rennes : Jeunes à Travers le Monde - 02 99 78 35 36
laurence.lefeuvre@international-jtm.com
- Rennes : Léo Lagrange Ouest, Rennes - 02 99 26 32 50
llo.rennes@wanadoo.fr
- Redon : MAPAR-Foyer de Jeunes Travailleurs - 02 99 72 14 39
mapar-sve@wanadoo.fr
- Vannes : Conseil général 56 - 02 97 54 82 99 catherine.boudon@cg56.fr
- www.afpej.fr



3••Volontariat moyen / long terme (VLT)

Hors cadre du programme SVE, d'autres possibilités existent pour participer à des projets d'utilité sociale (animation, amélioration de l'habitat) sur du moyen ou long terme.

La participation au projet peut prendre des formes variables selon le pays d'accueil, la structure organisatrice : accueil individuel au sein d'une communauté ("immersion") ou en groupe (équipe de volontaires). Des temps de formation peuvent être proposés avant et/ ou durant le séjour (ex. Compagnons bâtisseurs).

- Pour jeune majeur (pas de limite d'âge dans certains cas)
- Durée : 2 à 12 mois
- Pays concernés : Europe (principalement centrale et orientale), Asie, Afrique, Amérique(s)
- Conditions de participation : paiement de frais d'inscription (assurances...) et du voyage.

Stage de préparation à l'envoi, pas de qualification ou de compétence spécifique demandée.

Connaissance de l'anglais ou de la langue du pays demandée.

Certaines conditions peuvent varier d'une structure à l'autre.

Le versement d'un pécule au volontaire n'est pas systématique.

Contact :

• Cotravaux - 11 rue de Clichy - 75019 Paris - 01 48 74 79 20

www.cotravaux.org

• Comité de Coordination du Service Volontaire International (CCSVI),
1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 - 01 45 68 27 58 -
www.unesco.org/ccivs

• Quelques organisateurs de chantiers proposant du volontariat moyen/long terme : Compagnons bâtisseurs, Concordia, FUAJ, Jeunesse et Reconstruction, Service Civil International, Solidarité Jeunesse...

www.chantierbenevolebretagne.org rubrique Chantier hors Bretagne



4••Partir pour une action de solidarité internationale

VOLONTAIRE POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Les volontaires, par l'intermédiaire d'un contrat passé avec une organisation de solidarité internationale, s'engagent dans des activités à plein temps dans un pays étranger.

Ils ont droit à des indemnités de subsistance, une prise en charge des frais de voyage, une formation au départ, une couverture sociale, une assurance rapatriement et bénéficient souvent d'avantages en nature et d'une aide au retour.

••S'informer et réfléchir ...

Aider autrui, en partager le quotidien et découvrir des modes de vie différents est certes séduisant mais attention, gare aux désillusions. Il faut partir en connaissance de cause. Mieux vaut donc se préparer et s'informer avant de franchir le pas.



Nos conseils

Posez-vous tout d'abord ces quelques questions :

- quelles sont les causes qui vous touchent le plus?*
- qui est-ce que vous souhaitez aider plus particulièrement?*
- quelles sont vos compétences, vos disponibilités, vos motivations véritables?*
- quel genre de travail correspondrait le plus à votre personnalité?*
- voulez-vous rester en France ou partir à l'étranger?*

••Aide humanitaire d'urgence ou aide au développement ?

L'aide humanitaire intervient en cas d'urgence pour essayer de limiter les conséquences d'une situation désastreuse.

L'aide au développement a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations dans la durée et avec leur participation. Il s'agit d'appuyer les acteurs locaux dans leurs efforts de survie, de reconstruction ou de résistance.

••Se former

Différentes formations sont proposées aux volontaires avant le départ. La plupart des ONG missionnant des volontaires assurent des stages de formation au volontariat et de préparation au départ. Ces stages n'ont pas vocation à former les personnes à gérer des projets développement, mais plutôt à susciter un questionnement sur l'interculturalité, la notion de développement, le contexte géopolitique de l'aide, le positionnement du volontaire sur sa mission et dans sa vie au quotidien....

Des diplômes existent autour des métiers de " l'aide au développement " ou de l'urgence humanitaire, mais ils ne sont pas indispensables pour partir sur une mission de volontariat.

••Choisir une association

Laïques ou confessionnelles, nationales ou locales, les associations de solidarité internationale (ASI) désignées aussi sous le terme d'ONG (organisation non gouvernementale) interviennent dans de nombreux secteurs : enseignement, agronomie, santé et social, gestion, logistique, intendance... Des collectivités locales ou des associations (jumelage, parrainage...) peuvent également mettre en œuvre des projets de développement.

N'hésitez pas à contacter les collectivités locales ou le réseau information jeunesse (p.70) ainsi que le réseau RITIMO (voir p.55)

••Postuler

Si vous envoyez une candidature spontanée ou non, votre CV doit souligner vos expériences en rapport avec la vie associative (bénévolat, participation à une association, séjours à l'étranger...) et être accompagné d'une lettre de motivation ... très motivée !

Vous trouverez des annonces sur www.coordinationsud.org pour trouver un emploi, un stage ou une mission de volontariat.

Pour partir :

- Etre âgé de 21 ans minimum
- Parler une langue étrangère (notamment l'anglais)
- Etre en bonne santé, en bonne condition physique et morale
- Avoir une compétence professionnelle
- S'être engagé socialement en France
- Avoir une très grande motivation.



Notre conseil

Pour en savoir plus et notamment connaître les ONG envoyant des volontaires, visitez le site du Comité de Liaison des ONG de Volontariat (CLONG-Volontariat) : www.clong-volontariat.org

••Quelles seront les perspectives au retour en France ?

Le retour de mission est une période délicate, où le volontaire peut être fragilisé tant financièrement que psychologiquement. Certaines ONG (AFVP, SCD, DCC...) assurent un pécule de retour, et organisent des stages visant à faciliter le retour, notamment les premières démarches de réinsertion professionnelle. Les associations, de plus en plus attentives à ces difficultés, tentent d'y apporter des réponses concrètes et abordent la question de votre avenir. A souligner que la nouvelle loi sur le volontariat de solidarité internationale permet sa prise en compte dans le cadre d'une VAE (Validation des acquis de l'expérience).

•• LES AUTRES STATUTS

••Bénévole

Les bénévoles sont des personnes qui s'investissent dans des actions de solidarité en France ou dans les pays étrangers sans perdre leur statut initial (étudiant, travailleur, retraité...). C'est un bon moyen de mettre un pied dans le monde associatif et de la solidarité.



Notre conseil

Tout le monde ne peut pas partir dans les pays en développement, en revanche, être solidaire depuis la France est à la portée de tous en militant dans des associations de solidarité internationale, en consommant des produits issus du commerce équitable, en participant à des campagnes d'opinion.

Le bénévole ne perçoit ni salaire, ni indemnité de subsistance. Son voyage, son assurance et ses frais sur place sont parfois remboursés.

••En congé de solidarité internationale

Le congé de solidarité internationale permet aux salariés d'une entreprise de se libérer pour s'engager sur un projet de solidarité internationale. Il faut justifier d'au moins 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise. La mission d'une durée maximale de 6 mois, doit être accomplie pour le compte soit d'une association à objet humanitaire, soit d'une organisation internationale dont la France est membre. A votre retour, vous retrouverez votre emploi avec une rémunération équivalente.

••Salarié

Les postes de permanents salariés expatriés sont peu nombreux dans les associations et les ONG. Le Sud développe bien heureusement ses propres compétences. Les profils correspondant à ces postes sont assez exigeants : gestion administrative et financière, management.... Plusieurs années d'expérience de terrain (par le biais de volontariats) sont souvent indispensables.

MONTER SON PROJET

Vous êtes nombreux à vouloir organiser un projet à l'étranger dans une perspective de solidarité internationale.



Notre conseil :

Pour s'investir dans ce type d'action, il est important que votre projet se réalise dans une démarche de coopération et que vous puissiez justifier d'un partenariat local identifié. Des contacts en France avec des associations humanitaires peuvent être très utiles.

••Quelques pistes pour financer votre projet

Si le projet va dans le sens du développement local, les interlocuteurs de proximité seront les plus disposés à aider. Les structures nationales (fondations, associations...) et les dispositifs nationaux des pouvoirs publics qui proposent bourses, concours et prix sont sélectifs. N'hésitez pas à contacter les collectivités locales et territoriales (Conseils généraux, mairies, communautés de communes, Pays...).

•• À titre d'exemple :

Pôle jeunesse à l'international - Conseil général des Côtes d'Armor

- Pour jeune de 10 à 25/30 ans domiciliés dans les Côtes d'Armor (groupe ou individuel) réalisant un projet humanitaire, culturel et touristique. Aide en fonction de la durée et du séjour.

Contact : Conseil général des Côtes d'Armor - Service jeunesse
9 rue du Parc - BP 2371 - 22023 Saint-Brieuc cedex 1 - 02 96 62 62 22
www.cg22.fr

Aide solidarité internationale - Conseil général du Finistère

- Pour jeune de 16 à 30 ans, finistérien participant au développement d'actions humanitaires dans un cadre associatif ou d'un établissement d'enseignement. Séjour d'au moins 2 semaines (individuel ou collectif). Aide versée au jeune pour les séjours individuels, à la structure pour les séjours collectifs.

Contact : Conseil général du Finistère - Direction du développement économique et international - 32 bd Dupleix - 29196 Quimper cedex 02 98 76 20 20 - www.cg29.fr

Bourse "Solidarité Internationale" - Conseil général d'Ille et Vilaine/JTM
- Pour jeune de 18 à 30 ans ou association installée en Ille et Vilaine. Aide à la mobilité pour des séjours à l'étranger relevant d'actions de solidarité internationale (humanitaire, santé, éducation, agriculture..) d'une durée minimale de 2 semaines.

Contact : Jeunes à Travers le Monde - 1 quai Chateaubriand 35000 Rennes - 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

Bourse aux actions de solidarité - Conseil général du Morbihan
- Pour jeune de 18 à 25 ans morbihannais (foyer fiscal dans le Morbihan) Séjour de 2 semaines minimum pour participer à la réalisation d'une action de solidarité dans un cadre associatif, d'un établissement d'enseignement ou de tout autre organisme.

Contact : Conseil général du Morbihan - 2 rue Saint-Tropez - BP 400 56009 Vannes cedex - 02 97 54 83 96 (service des affaires européennes et internationales)



Notre conseil

Pour connaître d'autres dispositifs de financement : consultez dans le réseau information jeunesse (p.70) : les documents sur les "Aides financières aux initiatives jeunes", des dossiers sur la méthodologie pour monter des projets. Demandez également le guide 2005-2006 " Réalisez vos projets, aides aux initiatives jeunes en Bretagne " .

OU S'INFORMER ?

Le réseau d'information Tiers-Monde (RITIMO) regroupe 45 centres de documentation ouverts au public, traitant de la solidarité internationale, des relations Nord / Sud et du développement durable.

Leurs adresses en Bretagne :

RESIA CDDP - 30 rue de Brizeux - 22000 Saint-Brieuc - 02 96 61 22 33 resia@ritimo.org - www.resia.asso.fr

CICODES - 15 rue Jean Rameau - 29000 Quimper - 02 98 95 87 40 cicodes@ritimo.org

CRIDEV - 41 avenue Janvier - 35000 Rennes - 02 99 30 27 20 cridev@ritimo.org

CRISLA - 1 av de la Marne - 56100 Lorient - 02 97 64 64 32 crisla@ritimo.org www.crisla.org

Sites Internet : • www.ritimo.org

- www.casi-bretagne.org Coordination des associations de solidarité internationale en Bretagne et répertoire des acteurs de la solidarité internationale en Bretagne
- www.coordinationsud.org Portail des ONG françaises de la solidarité internationale
- www.reseaux-volontaires.org Réseau de volontaires



Notre conseil

A lire : Guide "Partir pour être solidaire" (réseau RITIMO, mai 2002), disponible dans les centres RITIMO cités ci-dessus.



TRAVAILLER A L'ETRANGER

Travailler à l'étranger n'est pas un rêve inaccessible. Aujourd'hui, il est de plus en plus aisé d'aller tenter sa chance à l'autre bout du monde le temps d'un stage, d'un emploi temporaire ou permanent. De nombreux organismes sont là pour vous aider dans vos démarches. Avec de la patience, de la volonté et de la persévérance, les portes du grand large vous sont ouvertes.

SOMMAIRE

1• La préparation du départ ... et du retour (p.57)

Evaluer ses besoins et définir son projet
Préparer son CV et sa lettre de motivation

2• Idées pour une première expérience (p.59)

Des programmes pour une première
expérience

- Leonardo da Vinci
- Chèque insertion à l'international
- Langue et stage
- Sésame
- VIE, VIA
- ANAEM
- OFQJ

Autres pistes pour une première
expérience

- Jobs saisonniers
- Jobs en Europe (JTM)
- Au pair à l'étranger
- Lecteurs ou assistants de français

Aides financières

3• La recherche d'un emploi à l'étranger (p.65)

Réseaux et lieux d'information

Réseau Espace Emploi International

Réseau Eures

Services de l'ANPE

Association Jeunes à Travers le Monde

Réseau information jeunesse

Sites internet

4• Conditions d'accès à l'emploi dans le pays d'accueil (p.67)

Droit de travailler

Contrat de travail

Allocations de chômage

Protection sociale

Fiscalité



1••La préparation du départ ... et du retour

EVALUER SES BESOINS ET DÉFINIR SON PROJET

••Pourquoi partir à l'étranger et pour quoi faire ?

Partir à l'étranger ne s'improvise pas. Encore moins lorsqu'il s'agit de travailler. Afin de mettre toutes vos chances de votre côté, vous devez vous interroger sur vos motivations personnelles (découvrir une culture différente, aller dans un pays que j'aime, voyager pour changer...) et professionnelles (trouver un emploi, acquérir de l'expérience, apprendre une langue, un métier, découvrir de nouvelles pratiques...)

••Avec quelles compétences ?

Il est important de faire un bilan sur vos savoir-faire (qualifications, expériences professionnelles, centre d'intérêts) et sur vos attentes.

••Dans quel(s) pays ?

Pourquoi avoir choisi ce pays (description des intérêts pour cette destination) et quelle connaissance en avez-vous (son économie, son marché de l'emploi, sa culture...) ? Vos compétences sont-elles en accord avec les besoins du pays ?

••Avec quelles qualités ?

Autonomie, ouverture aux autres, acceptation des différences, curiosité, capacité d'adaptation, rigueur et disponibilité sont des qualités essentielles pour une expérience à l'étranger.

••Avec quel statut ?

Informez-vous sur le statut, la couverture sociale, la nature du contrat pendant votre séjour (stagiaire, demandeur d'emploi, détaché, expatrié, au pair, volontaire).

••Pour quelle utilité au retour ?

Cette expérience va t'elle vous aider ensuite et qu'allez-vous envisager de faire après ? Quels sont les organismes qui vous permettront de faciliter votre retour ?



Notre conseil

Ainsi, à partir de vos atouts et points faibles, vous pouvez évaluer vos besoins... puis mettre en place des actions de préparation à votre projet par une formation linguistique, un séjour de prise de contact avec le pays, des recherches d'informations... Ou pourquoi ne pas profiter de programmes de placements internationaux comme première expérience ?

••Les CV en langues étrangères

Cette étape indispensable nécessite beaucoup de temps. Traduire votre CV français ne suffit pas, vous devrez l'adapter aux habitudes du pays (la lettre de candidature anglaise, par exemple, est dactylographiée et non pas manuscrite).

Quelques règles générales à observer pour la rédaction de votre CV et votre lettre de motivation :

- rédigez votre CV dans la langue du pays.
- ne traduisez pas vos diplômes. Indiquez leurs équivalents dans le pays ou alors détaillez le contenu de votre formation.
- Pour éviter les fautes d'orthographe, faites relire votre CV par une personne qui maîtrise bien la langue.

••Le CV Europass

Ce modèle unique de CV, fait partie du dispositif " Europass " présenté par la Commission Européenne.

De quoi s'agit-il?

Ce CV vous permet de présenter vos compétences et qualifications de manière claire; vous pourrez par la suite joindre à votre CV d'autres documents Europass.



Notre conseil

Vous pouvez :

- créer votre CV Europass en suivant les instructions et les exemples en ligne. Vous recevrez ensuite par voie électronique (téléchargement ou courriel) votre CV rempli.

- télécharger les documents du CV Europass (format vierge, instructions, exemples et page de couverture Europass). Vous utiliserez ensuite ces documents sur votre ordinateur.

- mettre à jour votre CV Europass (XML)

Si vous avez déjà un CV Europass au format XML, vous pouvez le télécharger à partir de votre ordinateur et mettre vos données à jour. Vos données personnelles seront automatiquement insérées dans le système

<http://europass.cedefop.eu.int>

Voir aussi " Valoriser son expérience " : l'Europass p.7

2•• Idées pour une première expérience

Avant de vous lancer directement dans une recherche d'emploi à l'étranger, il existe au plan national ou régional des dispositifs qui peuvent vous aider à réaliser votre projet de départ dans des conditions favorables.

DES PROGRAMMES POUR PARTIR

Sous ce label, vous trouverez des organismes qui vous proposeront des expériences de travail à l'étranger sous la forme de stage ou de contrat local. Ils sont réservés aux jeunes diplômés ou demandeurs d'emploi. Vous trouverez également des programmes facilitant vos démarches pour une 1^{ère} expérience professionnelle.

••Leonardo da Vinci de l'Union Européenne

En Bretagne, deux organismes proposent un programme pour les personnes sorties des systèmes scolaires et universitaires pour les aider à réaliser leur projet personnel et professionnel grâce à un stage dans un autre pays européen.

- Espace Emploi International (EEI) : MOBE

Pour demandeur d'emploi ou diplômé récent, 18 ans et plus, bac à bac + 5 ayant une formation dans les secteurs : production, transformation, agro-alimentaire, commercial, services, tourisme, environnement...

Stage de 4 à 6 mois dans les pays de l'espace économique européen plus Bulgarie et Roumanie.

Statut : stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré (convention Région/CNASEA) ou rémunéré (ASSEDIC) Bourse européenne pour couvrir les frais de voyage aller-retour, de formation linguistique/culturelle, d'assurances et une participation aux dépenses de séjour. Elle couvre une partie des frais de gestion du projet supportés par l'organisme d'envoi et son partenariat.

Elle est peut être complétée par les cofinancements des partenaires du projet.

Contact :

- Espace emploi international - 22 rue de la Chalotais - 35000 Rennes
- eei.rennes@anpe.fr

- Association Jeunes à travers le Monde/EEI/SUIO Rennes 2

Pour étudiant n'ayant pas validé un diplôme d'études supérieures de 1^{er} cycle, RMISTes ou toute personne en reconversion professionnelle, inscrit dans une agence ANPE en Ille et Vilaine, 18 à 30 ans

Stage de 4 mois en Europe. Des projets d'accueil dans différents pays européens sont disponibles sur le site de JTM.

Statut : stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré (convention Région/CNASEA) ou rémunéré (ASSEDIC). Bourse européenne pour couvrir les frais de voyage aller-retour, de formation linguistique/culturelle, d'assurances et une participation aux dépenses de séjour. Complément financier ASSEDIC ou JTM / Conseil régional de Bretagne.

Contact :

• Jeunes à Travers le Monde - 1 quai Chateaubriand - 35000 Rennes
02 99 78 35 36 - jtm.info@international-jtm.com - www.international-jtm.com

••**Chèque insertion à l'international** (Conseil régional de Bretagne)
Acquérir de l'expérience professionnelle à l'étranger en relation étroite avec la qualification.

- Pour diplômé depuis au moins 6 mois, inscrit comme demandeur d'emploi en Bretagne, 18-26 ans, de formation technique ou professionnelle (CAP à Bac+ ...) ou ayant interrompu un cursus de formation universitaire et ne possédant aucune qualification.

Durée : 4 à 6 mois en entreprise/ organisme de tout pays. Tout secteur d'activité.

Statut : stagiaire

Aide de Jeunes à Travers le Monde pour la recherche de l'entreprise en Europe et pour le montage du dossier.

Bourse forfaitaire mensuelle + prise en charge de la couverture sociale

Contact :

• Conseil Régional, Service Accompagnement des personnes - 02 99 27 11 84
• sacop@region-bretagne.fr
• Jeunes à Travers le Monde (voir ci-dessus)

••**Langue et stage** (Conseil général d'Ille et Vilaine)

Acquérir de l'expérience professionnelle ou valider un projet professionnel en Europe.

- Pour jeune diplômé ou demandeur d'emploi inscrits en Ille et Vilaine, 18 à 30 ans

Stage de 3 à 6 mois en Europe

Statut : stagiaire

Bourse mensuelle ou maintien des droits ASSEDIC (AREF). Possibilité de complément financier du Conseil régional de Bretagne (chèque projet). Bourse pour des cours de langue.

Contact :

• Jeune à travers le Monde (voir ci-dessus) - www.international-jtm.com



Notre conseil :

Le Passeport de langues Europass ! Il vous permet de présenter vos compétences en langues, compétences qui sont vitales pour apprendre et travailler en Europe.

Vous pouvez le télécharger sur : <http://europass.cedefop.eu.int>

Pour en savoir plus sur Europass, voir p.7

••**Sésame** (Service des Echanges et des Stages Agricoles dans le Monde). Acquérir de l'expérience professionnelle dans le domaine agricole à l'étranger.

- Pour jeune ayant suivi une formation agricole (minimum BTA) et justifiant d'une pratique en agriculture de 6 mois, 18 à 30 ans

Stage de 3 à 18 mois dans le secteur agricole, dans plus de 40 pays.

Statut : stagiaire

Les stagiaires sont nourris, logés (souvent en famille), rémunérés (exceptés pour les pays du Sud)

Contact : Votre chambre départementale d'agriculture

- 02 96 79 22 22 (Plérin)
- 02 98 52 49 49 (Quimper)
- 02 23 48 23 23 (Rennes)
- 02 97 46 22 00 (Vannes)
- [www.agriplanete.com /](http://www.agriplanete.com/)

••**Volontariat international en entreprise (VIE) ou en Administration (VIA)**

Permettre l'envoi de jeunes pour des missions à l'étranger pour le compte des services de l'Etat ou de filiales d'entreprises françaises.

- Pour étudiant, jeune diplômé en recherche d'emploi ou exerçant déjà une activité professionnelle, 18 à moins de 28 ans à la date de dépôt de dossier

Durée : 6 à 24 mois dans tout pays. VIE : entreprise française à l'étranger

- VIA : chancellerie, organisme para-public, mission économique, CCI française à l'étranger...

Statut public : volontaire international, placé sous la tutelle de l'ambassade de France.

Le volontaire international est rémunéré, indemnité forfaitaire variable selon le pays et sans distinction de niveau d'études. Cette rémunération est exonérée des charges sociales et de l'impôt sur le revenu.

Contact : Inscription sur le site (coordonnées ci-dessous), donnant accès aux offres disponibles sur le site du CIVI. Outre ces offres disponibles sur le site, il est conseillé d'élargir ses recherches.

- www.civiweb.com

••**Accords bilatéraux de l'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations - ANAEM** (anciennement Office des Migrations Internationales)

L'ANAEM gère un dispositif d'accords bilatéraux relatifs à des échanges des jeunes professionnels. L'agence ne dispose pas d'offres de stage, sauf cas exceptionnel, mais se charge des formalités administratives en vue de l'obtention des permis de séjour et de travail du futur professionnel.

- Pour jeune non étudiant, 18 à 35 ans, ayant trouvé son entreprise d'accueil

Durée : 3 à 18 mois dans les pays signataires d'un accord (voir site), tout domaine d'activité

Statut : contrat de travail à durée déterminée

Rémunération en rapport avec la qualification et l'expérience professionnelle du candidat.

Contact : Espace Emploi International

- www.emploi-international.org (mobilité de jeunes professionnels)

••Programmes de l'Office Franco Québécois pour la Jeunesse - OFQJ

Accompagnement de jeunes souhaitant réaliser un séjour professionnel au Québec (identification de partenaires, démarches administratives...)

- Pour jeune de 18 à 35 ans

Programmes proposés :

Mobilité des jeunes travailleurs : permet aux jeunes qui ont trouvé un emploi au Québec d'obtenir un permis de travail temporaire.

6 à 12 mois.

Action-Développement (économique, sociale et citoyenne, culturelle et communication) : stage en milieu professionnel, chantier d'insertion, participation à un évènement... 1 semaine à 6 mois.

Synergie entreprise pour des jeunes porteurs d'un projet de création d'activité.

Contact : www.ofqj.org

AUTRES PISTES POUR UNE 1^{ÈRE} EXPÉRIENCE

••Jobs saisonniers

Quels secteurs d'activité cibler ?

Hôtellerie-restauration, tourisme, travaux agricoles, accompagnateurs de séjours linguistiques...

Côté législation : les points essentiels

- En Europe, pour un séjour de moins de 3 mois, une simple carte d'identité ou un passeport en cours de validité suffit.
- Hors union européenne : il vous sera demandé un visa de travail, plus ou moins facile à obtenir. Cependant, des conventions entre la France et certains pays proposent des Visas Vacances Travail.

Visa vacances travail :

Pour les 18 à 30 ans (35 ans pour le Canada).

Valable 1 an et non renouvelable. Gratuit mais justifier d'une certaine somme pour subvenir à ses besoins au début du séjour. Issu d'accords bilatéraux, ce visa permet de séjourner jusqu'à 12 mois en Australie, au Japon, en Nouvelle-Zélande et au Canada,

avec la possibilité d'y exercer un petit job, voire d'y suivre quelques mois d'études. En combinant à la fois un visa tourisme, travail et étudiant, le VVT est une opportunité à saisir.

Contact : Ambassade des pays concernés

Sites d'offres d'emploi voir p.67

Contact : Réseau information jeunesse (p.70)



Notre conseil

En Irlande et en Grande-Bretagne, il est relativement facile de trouver des emplois en lien avec le tourisme. Attention cependant, la vie est chère (logement, transport...). L'intérêt est évidemment d'éviter de côtoyer les nombreux français qui y tentent leur chance (surtout à Londres) si vous souhaitez améliorer votre niveau de langue.

••Jobs en Europe (JTM)

Programme d'accompagnement pour des jeunes souhaitant trouver un emploi à Londres ou Dublin

- Pour jeune d'Ille et Vilaine de 18 à 30 ans en réflexion sur leur projet personnel et professionnel et désireux de vivre une expérience linguistique

Durée de l'accompagnement : 6 mois

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un hébergement (4 semaines), de cours de langue dans le pays d'accueil (3 semaines) et d'une bourse pour les premiers frais de séjour. Un suivi de 6 mois sera assuré par le partenaire sur place (propositions d'entretiens avec des employeurs principalement en hôtellerie - restauration - vente, conseils-assistance aux démarches d'installation dans le pays d'accueil...)

Contact :

- Jeunes à Travers le Monde - 1 quai Chateaubriand - 35000 Rennes
02 99 78 35 36 - jtm.info@international-jtm.com
- www.international-jtm.com

••Au pair à l'étranger

- Pour les 18 à 26 (voire 30 ans). En contrepartie de certaines prestations (garde d'enfants et travaux ménagers), vous êtes nourri et logé dans une famille et vous recevez de l'argent de poche.

Vous avez la possibilité de suivre des cours de langue.

Durée du séjour : 6 mois minimum (quelques possibilités l'été).

Contact : Réseau information jeunesse p.70

••Assistant ou lecteur de français à l'étranger

Le poste d'assistant consiste à compléter, par petits groupes, le travail du professeur de français (conversations, débats, etc.) à raison de 12 à 14 heures par semaine (selon les pays).

- Pour étudiant de 20 à 30 ans (35 ans pour certains pays), bac + 2 minimum

Destination : 20 pays

Durée : 7 à 11 mois

La demande doit être faite au mois de novembre et déposée auprès de son établissement.

Contact :

- UFR de langue de son établissement
- www.ciep.fr Centre International d'Etudes Pédagogiques.

Des postes d'assistants européens existent aussi par le biais du programme européen COMENIUS.

- Pour étudiant titulaire au minimum d'un Bac+2

Destination : Europe en tant qu'assistant linguistique.

Durée : 3 à 8 mois

En participant à ce programme, les futurs professeurs de langues bénéficient d'une allocation d'assistantat selon les pays.

Contact :

- Service des relations internationales de votre établissement
- www.socrates-leonardo.fr

Le lecteur exerce à l'université où il assure des travaux pratiques à raison de 12 heures par semaine. Il n'existe pas de procédure nationale pour le recrutement de lecteurs dans les universités étrangères.

Pour obtenir un poste, vous devez être titulaire au moins d'une maîtrise et déposer votre candidature directement auprès des établissements qui vous intéressent.

Contact :

- Services culturels des ambassades (liste des établissements supérieurs étrangers dispensant un enseignement de français) : voir fiches par pays dans le réseau Information Jeunesse p.70
- www.fdlm.org Le français dans le monde, rubrique " emploi "

AIDES FINANCIÈRES

••Bourse jeune professionnel

- Pour jeune domicilié en Ille et Vilaine, 18 à 30 ans, bénéficiant d'un contrat de travail de 3 mois à l'étranger

Aide à la mobilité forfaitaire

Contact :

- Jeunes à Travers le Monde - 1 quai Chateaubriand - 35000 Rennes
02 99 78 35 36 - jtm.info@international-jtm.com
- www.international-jtm.com

••Bourse "Coup de pouce"

- Pour jeune domicilié en Ille et Vilaine, 18 à 30 ans

Aide financière forfaitaire. Elle concerne les séjours à l'étranger, au pair ou en travail saisonnier d'une durée minimale d'un mois.

Contact : Jeunes à Travers le Monde (voir ci-dessus)

••Chèque projet

- Pour jeune de 18 à 25 ans, sorti du système scolaire ou pour toute personne dans le prolongement d'une action qualifiante. Le candidat doit mettre en place un projet, individuel ou collectif, préparant à l'emploi, relevant du secteur culturel ou associatif et favorisant la prise d'initiative et le développement de l'autonomie. Aide possible pour un séjour à l'étranger et cumulable avec d'autres aides versées dans le cadre de projets européens (Sesame, Leonardo...)

Contact :

- Conseil régional, Service Accompagnement des personnes
02 99 27 11 84 – sacop@region-bretagne.fr

3•• La recherche d'un emploi à l'étranger

A titre d'information, la majorité des offres d'emploi à l'étranger consultable à partir de la France concernent l'Europe et le secteur de l'hôtellerie restauration. Les organismes ci-dessous vous délivrent des informations afin d'adapter votre démarche d'emploi en fonction des habitudes, de la culture et de la législation du pays d'accueil (lettre de candidature, CV, contrat de travail, fiscalité...):

● RÉSEAUX ET LIEUX D'INFORMATION

••Réseau Espace Emploi International

Le réseau Espace Emploi International, créé à la suite d'un accord de partenariat ANPE/OMI (Office des Migrations Internationales), est constitué de lieux d'accueil de conseil et d'information sur l'emploi à l'étranger et de diffusion d'offres d'emploi internationales.

Contact : Espace Emploi International - 22 rue de la Chalotais
35000 Rennes - 02 99 79 03 54

- www.emploi-international.org

Site proposant des offres d'emploi à l'étranger (avec possibilité de déposer sa candidature), ainsi que de nombreuses informations sur l'emploi, le recrutement et la législation de différents pays, des conseils juridiques (protection sociale, droit du travail international et fiscalité), les démarches d'expatriation, les accords d'échange de jeunes professionnels, les sites internet de l'emploi des pays étrangers, les liens et adresses utiles pour l'emploi à l'étranger .

••Réseau Eures

EURES (European Employment Services) est le service européen de l'emploi constitué d'un réseau de 500 conseillers répartis dans chacun des pays de l'espace économique européen coopérant étroitement entre eux avec la Commission européenne. En Bretagne le conseiller EURES est à l'Espace Emploi International (adresse ci-dessus)

- <http://europa.eu.int/eures/> : offres d'emploi européennes - conditions de vie, de travail et de circulation dans les pays de l'EEE - les formations en Europe- liste des conseillers EURES par pays.

••Services de l'ANPE

- bornes Internet : elles permettent d'accéder aux sites d'emploi à l'international

- guides "pour agir" : pour vous aider à définir ou préciser votre projet professionnel et à rechercher un emploi à l'international. Disponibles dans chaque ANPE, ou à télécharger sur www.anpe.fr
- Dossiers "pour en savoir plus". Consultables sur demande dans les ANPE (ex : "chercher un emploi à l'international").

Contact : Votre agence locale pour l'emploi

••Association Jeunes à Travers le Monde

JTM propose des dispositifs favorisant la mobilité (aides financières, volontariat, stages, jobs ...) des jeunes de 18-30 ans domiciliés en Ille et Vilaine. Certaines aides sont ouvertes à tous les jeunes bretons. A partir du site Internet, vous trouverez des informations pratiques et des liens interactifs. Consultation Internet sur place gratuite.

Contact :

- Jeunes à Travers le Monde - 1,quai Chateaubriand - 35000 Rennes
02 99 78 35 36 - jtm.info@international-jtm.com
- www.international-jtm.com

•• Réseau information jeunesse (voir p.70)

•• SITES INTERNET

Outre les sites " incontournables " cités ci-dessus, voici une sélection non exhaustive :

Sites d'organismes d'information

- <http://europa.eu.int/youreurope/> Informations sur la législation et les conditions de vie et de travail dans les pays de l'EEE
- www.mfe.org Maison des Français à l'Etranger
- www.ubifrance.fr Agence française pour le développement international des entreprises
- www.estia.educ.goteborg.se Emplois et métiers dans l'EEE

- www.webexpat.com (magazine de la mobilité internationale)
- www.uccife.org Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Étranger
- www.missioneco.org Missions économiques des ambassades de France. Informations économiques sur les pays
- www.france.diplomatie.fr/adresses Consulats et ambassades de France à l'étranger

Autres sites d'offres d'emploi

- www.apec.fr Cadres et jeunes diplômés à partir de bac+4
- www.apecita.com Agriculture, agroalimentaire et environnement
- www.hotellerie.com Hôtellerie, restauration
- www.afij.com Etudiants et jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi
- www.teli.asso.fr Offres d'emploi et de stages à l'étranger, conseils

4•• Conditions d'accès à l'emploi dans le pays d'accueil

DROIT DE TRAVAILLER

Il est libre à l'intérieur de l'Espace Economique Européen (EEE)* (mis à part les emplois relevant de la souveraineté nationale : armée, police, diplomatie...), mais il est soumis au-delà de 3 à 6 mois à une demande de droit de séjour dans le pays d'accueil.

Pour les autres pays, il est limité et très souvent soumis à l'obtention d'un visa de travail : un point à ne pas négliger sous peine de se voir reconduire à la frontière manu militari ! Etre en règle avec les autorités du pays représente aussi une protection vis à vis de la politique de l'emploi.

ATTENTION : une période transitoire pouvant aller jusqu'à 2011 selon les pays peut restreindre la libre circulation des travailleurs pour la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie. (voir <http://europa.eu.int/eures> : liberté de circulation)

CONTRAT DE TRAVAIL

Dans l'EEE*, il doit être écrit et comporter des clauses obligatoires : l'identité des parties, la fonction exercée, le lieu de travail, la date de début et la durée du contrat, le salaire minimum (périodicité et devise) et les avantages en espèces et en nature, les conditions de rapatriement, le temps de travail journalier ou hebdomadaire. Il est recommandé d'y ajouter la durée des congés payés avec les délais de préavis, le régime de protection sociale, la loi applicable au contrat de travail et les juridictions compétentes en cas de conflit.

Hors EEE*, la forme du contrat de travail varie selon les pays. Par exemple dans les pays anglo-saxons, il peut être très court. Pour certains pays le contrat de travail peut être exigé pour l'obtention du permis de travail.

Contact : www.service-public.fr

ALLOCATIONS DE CHÔMAGE

En tant que demandeur d'emploi, sur simple présentation de votre carte d'identité, vous pouvez résider 3 mois dans un pays de l'EEE* et bénéficier de l'aide des services de l'emploi de ce pays.

Avant le départ de France

Toute personne percevant des allocations chômage depuis au moins un mois peut les transférer dans un autre pays de l'Union Européenne pour une durée de 3 mois maximum.

Faire remplir par l'ASSEDIC l'imprimé E303 et le remettre dans un délai de 7 jours à l'organisme payeur étranger.

Au retour en France

Les périodes d'activité salariale dans un autre pays de l'EEE* ne pourront être prise en compte par l'ASSEDIC au titre de l'assurance chômage qu'après une journée au moins de travail au retour en France, et à conditions de fournir à l'ASSEDIC l'imprimé E301 à demander aux autorités compétentes avant de quitter le pays étranger.

Contact : GARP, caisse de chômage des expatriés – 01 46 52 20 00

PROTECTION SOCIALE

Votre système de protection sociale dépendra de votre statut :

“détaché”: votre entreprise implantée en France vous envoie dans un autre pays dans le cadre d'une mission et vous êtes bénéficiaire de la sécurité sociale française.

“expatrié”: vous êtes embauché sur place dans le pays d’accueil ou envoyé à l’étranger par votre entreprise et vous êtes soumis à son régime de protection sociale, moins favorable en général que le régime français.

“frontalier”: vous travaillez dans un autre pays de l’EEE* mais vous résidez en France et vous rentrez chez vous au moins une fois par semaine. Vous dépendez de la caisse de votre lieu de travail mais pouvez être pris en charge par votre lieu de résidence pour les prestations en nature (les soins).

Autres statuts : au pair, demandeur d’emploi, volontaire ...
Dans l’EEE* et en fonction de chacune de ces situations, des formulaires de la série E100 sont à demander pour faire valoir ses droits dans le pays d’accueil.

Contact : Votre CPAM

Pour les pays hors EEE*, renseignez-vous sur l’existence de conventions bilatérales auprès du Centre de Liaisons Européennes et Internationale de Sécurité Sociale CLEISS

• www.cleiss.fr

Il est toujours possible de compléter sa protection sociale par une assurance volontaire auprès de la Caisse des Français à l’Etranger, par une adhésion volontaire à l’assurance chômage à l’ASSEDIC (GARP 01 46 52 20 00) et par une assurance complémentaire.

• www.cfe.fr

Voir aussi : Caisse de Retraite des expatriés CRE-IRCAFEX
01 44 89 43 41

FISCALITÉ

Il faut signaler son changement d’adresse à son Centre d’impôts et votre dossier sera transféré au Centre des impôts des non résidents.

Tél : 01 44 76 18 00

Renseignez-vous sur les conventions fiscales avec les autres pays et le taux d’imposition sachant que de grandes différences existent d’un pays à l’autre.

Contact : Maison des Français de l’Etranger - division de la fiscalité
01 43 17 68 08

• www.mfe.org

(* voir glossaire p.2)

LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE EN BRETAGNE



Sur toute la Bretagne, le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), les Bureaux Information Jeunesse (BIJ), et Points Information Jeunesse (PIJ) sont des lieux d'information gratuits, anonymes et ouverts à tous.

Vous y trouverez une documentation pratique sur tous les sujets qui intéressent les jeunes : études, métiers, emploi, santé, vie pratique, aide aux initiatives, loisirs, sports, vacances, Europe et international.

L'INTERNATIONAL DANS LE RESEAU INFORMATION JEUNESSE :

Une documentation pratique sur :

- Les voyages, les études, le travail, les stages, le volontariat à l'étranger et les échanges avec l'étranger
- L'Union européenne
- Tous les pays étrangers

Des informations, des références de sites Internet, des adresses utiles, des ouvrages en consultation...

Eurodesk

Le CRIJ est correspondant régional Eurodesk, (réseau d'information sur l'Europe pour les jeunes, informations sur les programmes européens, possibilité de recherche de partenaires pour réaliser des actions en Europe...)

- www.eurodesk.org



Des animations et un soutien aux projets internationaux de jeunes

- Ateliers d'information (une expérience à l'étranger, le SVE...), forums...
- Mise en place d'actions dans le cadre du programme Jeunesse (Echanges et rencontres de jeunes, service volontaire européen...)
- Aides au montage de projets de jeunes ayant un projet international

•• CENTRE, BUREAUX (BIJ) & POINTS (PIJ) INFORMATION JEUNESSE

www.crij-bretagne.com

COTES D'ARMOR

BELLE ISLE EN TERRE

PIJ 02 96 43 31 03

BROONS

PIJ 02 96 84 73 36

CHATELAUDREN

PIJ 02 96 79 77 89

GUINGAMP

PIJ 02 96 40 17 30

LAMBALLE

PIJ 02 96 50 87 90

LANGUEUX

PIJ 02 96 62 25 69

LANNION

PIJ Mission Locale 02

96 46 40 09

LANNION

PIJ 02 96 46 76 86

LANVOLLON

PIJ 02 96 70 17 04

et 06 83 14 21 09

(animatrice)

LOUDEAC

PIJ 02 96 28 99 18

PERROS GUIREC

PIJ 02 96 49 81 00

PLERIN

PIJ 02 96 74 68 51

PLESTIN LES GREVES

PIJ 02 96 54 11 10

PLOUARET

PIJ 02 96 38 33 33

PLOUFRAGAN

PIJ 02 96 01 52 10

SAINT BRIEUC

BIJ 02 96 68 15 68

TREGUEUX

PIJ 02 96 71 31 54

TREGUIER

PIJ 02 96 92 97 60

FINISTERE

BREST

BIJ 02 98 43 01 08

BRIEC

PIJ 02 98 57 71 44

CARHAIX PLOUGUER

PIJ 02 98 93 32 30

CHATEAULIN

PIJ 02 98 86 13 11

CONCARNEAU

PIJ 02 98 60 40 00

DOUARNENEZ

PIJ 02 98 92 47 00

LE GUILVINEC

PIJ 02 98 58 22 65

LANDERNEAU

PIJ 02 98 21 53 94

LE RELECQ-KERHUON

PIJ 02 98 28 01 92

MORLAIX

PIJ 02 98 88 09 94

PONT L'ABBE

PIJ 02 98 66 08 09

QUIMPERLE

PIJ 02 98 96 36 86

SCAER

PIJ 02 98 57 65 22

ILLE ET VILAINE

ANTRAIN

PIJ 02 99 98 44 70

ARGENTRE DU PLESSIS

PIJ 02 99 96 54 01

BAIN DE BRETAGNE

PIJ 02 99 44 82 01

BRUZ

PIJ 02 99 05 30 63

CHARTRES DE

BRETAGNE

PIJ 02 99 41 32 04

CHATEAUBOURG

PIJ 02 99 00 91 15

DINARD

PIJ 02 99 46 71 94

FOUGERES

PIJ 02 99 99 63 73

LA GUERCHE DE

BRETAGNE

PIJ 02 99 96 01 02

LOUVIGNE DU DESERT

PIJ 02 99 98 14 37

MAURE DE BRETAGNE

PIJ 02 99 92 46 91

PLELAN LE GRAND

PIJ 02 99 06 80 47

RENNES CRIJ Bretagne

02 99 31 47 48

VERN/SEICHE

PIJ 02 99 62 18 55

VITRE

PIJ 02 99 75 04 60

MORBIHAN

AURAY

PIJ 02 97 24 25 00

BREC'H

PIJ 02 97 57 79 90

CARENTOIR

PIJ 02 99 93 74 74

GOURIN

PIJ 02 97 23 36 93

GRAND-CHAMP

PIJ 02 97 61 40 16

GUER

PIJ 02 97 22 59 30

GUIDEL

PIJ 02 97 65 34 05

HENNEBONT

PIJ 02 97 36 29 10

LANESTER

PIJ 02 97 76 30 29

LE PALAIS

(Belle Ile en Mer)

PIJ 02 97 31 59 60

LORIENT

BIJ 02 97 84 84 57

MAURON

PIJ 02 97 22 73 01

MUZILLAC

PIJ 02 97 41 68 15

NIVILLAC

PIJ 02 99 90 62 75

PLOEMEUR

PIJ 02 97 86 41 03

PLOUAY

PIJ 02 97 33 32 53

PONTIVY

PIJ 02 97 25 38 35

PONT-SCORFF

PIJ 02 97 32 49 37

VANNES

BIJ 02 97 01 61 00

(Il existe aussi 2 PIJ en milieu carcéral, à Ploemeur et à Vannes).

L'ouverture européenne et internationale, une priorité pour le Conseil régional

La Région Bretagne et la coopération internationale

La Bretagne est un membre actif de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), dont l'objectif est de favoriser un développement plus équilibré du territoire européen et de renforcer la coopération inter-régionale en Europe. Au sein de cette organisation, la Bretagne coopère plus particulièrement avec les régions de l'Arc atlantique (de l'Irlande au Portugal), notamment grâce au programme européen INTERREG.

La Région Bretagne coopère également dans le cadre d'accords bilatéraux avec des régions d'Europe et du monde : la Saxe en Allemagne, le Pays de Galles au Royaume-Uni, la Wielkopolska en Pologne, et la province du Shandong en Chine. Ces coopérations ouvrent des opportunités d'échanges dans les domaines comme la formation et l'éducation, l'agriculture, l'économie, la culture, etc. A court terme, un partenariat est également envisagé avec la Galice (Espagne) ainsi qu'avec une région de Madagascar.

La Région Bretagne à Bruxelles : une présence renforcée en 2005

En 2005, l'antenne de représentation de la Bretagne et des Pays de la Loire à Bruxelles s'est élargie à la Région Poitou-Charentes afin de donner une dimension supplémentaire à cette représentation régionale.

Le nouvel « Espace interrégional européen Bretagne / Pays de la Loire / Poitou-Charentes » a ainsi emménagé dans des locaux plus spacieux, plus adaptés à ses activités au cœur du quartier européen, face au Conseil et à la Commission européenne.

À noter également que la Bretagne compte des représentants au sein de deux instances communautaires : le Parlement européen et le Comité des Régions.



Le Réseau
Europe du Nord
de Rennes
(Quimper /
Finistère)





nal de Bretagne

L'information européenne en région

Europe Direct Bretagne : relais de l'UE en Région

La Commission européenne a sélectionné le Conseil régional de Bretagne pour être le relais officiel d'information grand public de l'Union européenne en Bretagne. Le public breton peut ainsi trouver auprès d'**Europe Direct Bretagne** des informations sur l'Europe, sa construction, ses politiques et ses institutions.

Les Animateurs Europe : une équipe d'intervenants au service des jeunes

De plus, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, la Région Bretagne a mis en place un dispositif d'information, de sensibilisation et d'animation autour de l'Europe auprès des lycéens et de tous les publics qui en font la demande : les « Animateurs Europe » interviennent ainsi gratuitement sur des sujets divers tels que le fonctionnement des institutions, l'élargissement, la politique d'éducation, de mobilité et de formation de l'Union européenne.

Les Kiosques Europe : un outil pour les lycées

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation des jeunes bretons aux enjeux de la construction européenne, la Région Bretagne a également installé, en 2004 et 2005, des « **Kiosques Europe** » dans 27 établissements scolaires du second degré, suite à un appel à projets. L'objectif de ce dispositif est de conduire les établissements vers une politique durable d'information des lycéens sur l'Union européenne, de susciter l'émergence de projets qui renforcent l'ouverture des jeunes sur l'Europe.

La Région Bretagne et la mobilité des jeunes

La Région Bretagne développe un certain nombre d'actions visant à encourager la mobilité européenne et internationale des jeunes : elle attribue aux lycéens, apprentis, étudiants ou jeunes ayant terminé leur parcours scolaire, des **bourses** encourageant des **projets d'études ou de stages** à l'étranger. Des forfaits voyages complémentaires sont accordés en fonction de la destination géographique et une attention particulière est portée aux études ou aux stages réalisés dans les régions partenaires de la Bretagne.



Contact :

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Mission de l'information européenne, des coopérations interrégionales et de la solidarité internationale



Ce guide a été réalisé par
le Centre Régional Information Jeunesse Bretagne



Ont collaboré à la rédaction du guide :
CRIJ Bretagne : Laurence Lesage (Coordination)
et ANPE Bretagne (EEI/EURES) : Patrice de Cambourg
Conseil Régional de Bretagne : Laurence Gaillard,
Aude Rigaudier
DRDJS : Régis Leprêtre
Euro-Crif Bretagne – CRCI : Claire Gibier
Jeunes à Travers le Monde : Patricia Launay,
Jacques Le Vagueresse
Rectorat – DARIC : M. Brossard
Université de Rennes 1 : François Michel
Université de Rennes 2 : Amal El Amrani, Gilles Beaume

Avec le soutien financier
DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
DE LA DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



Directrice de la publication : Soazig RENAULT
Responsable édition : Jacqueline SAUDRAY
Conception graphique : Studio Quinze Mille

**CENTRE REGIONAL INFORMATION
JEUNESSE BRETAGNE**
6 cours des Alliés
35043 Rennes cedex
02 99 31 47 48
www.crij-bretagne.com